

# **FICHES THEMATIQUES**

**Revenus des ménages**

# 1 Revenus, transferts et prélèvements obligatoires

Au niveau de la Nation, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le revenu disponible brut des ménages (RDB). Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété (le revenu primaire des ménages), duquel on soustrait les prélèvements (impôts et cotisations) et auquel on ajoute les prestations sociales.

La masse des salaires et traitements bruts, principale source des revenus d'activité des ménages, progresse moins vite en 2005 (+ 3,0 %) qu'en 2004 (+ 3,5 %) (figure 1). Certes, l'emploi amorce une reprise et augmente en moyenne annuelle de 0,2 % en équivalent temps plein après avoir été stable en 2004. Mais cette embellie se conjugue à un ralentissement du salaire moyen par tête, en dépit de la forte revalorisation du Smic (+ 5,5 %). Les revenus de l'activité non salariée des ménages, freinés par des revenus des exploitants agricoles en perte de vitesse, connaissent quant à eux une hausse limitée (+ 0,5 % après + 2,2 % en 2004).

Dans le même temps, les revenus du patrimoine restent très dynamiques (+ 6,1 % après + 5,9 %). Les loyers, réels et imputés, continuent à progresser vivement (+ 7,0 %), tout comme les revenus financiers nets (+ 5,1 %). Ces derniers bénéficient de la forte croissance des dividendes versés par les entreprises (+ 8,6 %), à peine atténuée par la baisse des intérêts nets perçus par les ménages. Au bout du compte, après un rebond l'année précédente, le revenu primaire des ménages ralentit légèrement et augmente de 3,4 % en 2005.

Du côté des prélèvements, les impôts payés par les ménages progressent fortement (+ 6,5 %), alors qu'ils avaient ralenti l'année précédente (+ 2,5 %) (figure 2). Toutes les composantes y contribuent. L'impôt sur le revenu, assis sur des revenus de 2004 bien

orientés, affiche une hausse de 5,5 %. La contribution sociale généralisée (CSG) progresse nettement (+ 7,5 %) ; la réforme de l'assurance maladie de 2004 a en effet entraîné une hausse des taux sur certains revenus et un élargissement de l'assiette pour la CSG prélevée sur les salaires, qui pèsent pour un total de 2 milliards d'euros sur les ménages. Enfin, les impôts locaux payés par les ménages poursuivent une croissance soutenue, en lien avec la progression de leur assiette et de nouvelles hausses de taux votées par les collectivités locales ; la taxe d'habitation en particulier est en hausse de 6,8 %.

Concernant les transferts vers les ménages, les prestations en espèces continuent de croître à un rythme élevé, comparable à celui de 2004 (+ 3,9 % après + 4,0 %). Malgré la baisse des prestations chômage (- 2,1 %), elles sont tirées à la hausse pour la deuxième année consécutive par la montée en charge de la prestation d'accueil du jeune enfant et celle des départs en retraite avant 60 ans pour les salariés ayant effectué des carrières longues.

Les principales composantes du revenu global des ménages connaissent donc des évolutions contrastées : les revenus d'activité ralentissent, ceux du patrimoine sont très dynamiques, les prestations sociales conservent une croissance soutenue et les prélèvements s'alourdissent. Finalement, le revenu disponible brut de l'ensemble des ménages augmente de 3,1 % en 2005, soit 1 point de moins que l'année précédente (+ 4,1 %). Compte tenu de la hausse du prix de la dépense de consommation de 2,0 %, le pouvoir d'achat du RDB, indicateur global du pouvoir d'achat du revenu de l'ensemble des ménages, connaît une progression limitée (+ 1,1 %), inférieure à 2004 (+ 2,2 %), mais supérieure à 2003 (+ 1,0 %). ■

## Définitions

Loyers imputés : les loyers fictifs (ou loyers imputés) correspondent aux loyers que les propriétaires occupants de leur logement sont supposés se verser à eux-mêmes. Ils représentent 78 % des loyers reçus par les ménages.

## Pour en savoir plus

- « France, Portrait Social », *Insee Références*, Vue d'ensemble, édition 2006.
- « Les comptes des administrations publiques en 2005 », *Insee Première* n° 1078, mai 2006.
- « L'économie française – Comptes et dossiers », *Insee Références*, juillet 2006.

# Revenus, transferts et prélèvements obligatoires 1

## 1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolutions aux prix courant (en %)			2005 (en milliards d'euros)
	2003/2002	2004/2003	2005/2004	
Rémunération des salariés	2,8	3,3	3,0	899,1
<i>dont : salaires et traitements bruts</i>	2,5	3,5	3,0	660,6
<i>cotisations employeurs</i>	3,7	2,9	2,9	238,5
Excédent brut d'exploitation <sup>1</sup>	4,6	6,7	7,0	142,5
Revenu mixte <sup>2</sup>	- 0,3	2,2	0,5	112,2
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés <sup>3</sup>	3,9	4,9	5,1	114,2
<b>Solde des revenus primaires</b>	<b>2,8</b>	<b>3,7</b>	<b>3,4</b>	<b>1 268,0</b>
Prestations sociales reçues en espèces	4,1	4,0	3,9	336,6
Cotisations sociales	3,7	3,1	3,5	348,4
<i>dont : cotisations des employeurs</i>	3,6	2,9	2,9	238,5
<i>cotisations des salariés</i>	3,8	3,0	4,6	89,2
<i>cotisations des non-salariés</i>	3,4	5,9	5,6	20,7
Impôts sur le revenu et le patrimoine <sup>4</sup>	3,3	2,5	6,5	153,2
Solde des autres transferts directs (reçus moins versés) <sup>5</sup>	- 3,0	2,5	4,3	17,1
<b>Revenu disponible brut</b>	<b>2,8</b>	<b>4,1</b>	<b>3,1</b>	<b>1 120,0</b>
Taux d'épargne (épargne brute/revenu disponible brut)	15,8	15,8	14,9	///
<i>Pour mémoire : transferts sociaux en nature<sup>6</sup></i>	5,3	4,0	3,4	287,4
Évolution des prix (dépenses de consommation finale des ménages)	1,8	1,9	2,0	///
<b>Revenu disponible brut, évolution en pouvoir d'achat</b>	<b>0,9</b>	<b>2,2</b>	<b>1,1</b>	<b>///</b>

1. Excédent, net de taxe foncière, principalement tiré de la location de logements, y compris la location fictive des propriétaires occupant leur propre logement.

2. Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels.

3. Intérêts, dividendes, revenus des terrains et gisements.

4. Principalement impôt sur le revenu, CSG et CRDS.

5. Primes et indemnités d'assurance, entre autres.

6. Remboursements de prestations de sécurité sociale, prestations d'assistance sociale, financement de services non marchands hospitaliers, d'éducation, et services des institutions sans but lucratif au service des ménages, etc. En base 2000, ces transferts ne font pas partie du revenu disponible des ménages.

Source : Insee, comptes de la Nation 2005 (base 2000).

## 2. Principaux prélèvements sur les ménages

	Montants (en milliards d'euros)			Évolution (en %)	
	2003	2004	2005	2004/2003	2005/2004
Taxe sur la valeur ajoutée	112,4	119,3	125,8	6,1	5,4
Impôt sur les revenus	47,2	46,8	49,4	- 0,9	5,5
Contribution sociale généralisée	65,0	67,0	72,0	3,3	7,5
Taxes foncières (propriétés bâties et non bâties)	17,8	18,7	20,1	5,5	7,5
Taxe d'habitation	10,0	10,6	11,3	5,5	6,8

Sources : Insee, comptes de la Nation (base 2000), direction générale du Trésor et de la politique économique, direction générale de la Comptabilité publique.

## 2 Revenu fiscal des ménages

Au titre de l'année 2004, 62 % des ménages ont déclaré à l'administration fiscale un revenu inférieur à 30 000 euros et 25 % un revenu compris entre 30 000 euros et 50 000 euros (*figure 1*). Le revenu déclaré médian est de 24 860 euros ; la moitié des ménages déclare un revenu supérieur à ce montant, l'autre moitié un revenu inférieur (*figure 2*).

Les 10% des ménages les plus modestes se situent en deçà de 9 400 euros (1<sup>er</sup> décile) et les 10 % de ménages les plus aisés au delà de 54 920 euros (9<sup>e</sup> décile). Le rapport entre ces deux seuils (rapport interdécile) fournit une mesure des inégalités de revenus. En 2004, il s'établit à 5,8. Le revenu fiscal du plus riche des ménages modestes reste ainsi près de six fois plus faible que le revenu du plus pauvre des ménages aisés. Les revenus sont plus étalés dans le bas de la distribution : le rapport de la médiane au 1<sup>er</sup> décile s'élève à 2,6 tandis que celui du 9<sup>e</sup> décile à la médiane s'élève à 2,2.

Entre 2000 et 2004, les inégalités de revenu fiscal se sont légèrement réduites, selon le rapport interdécile qui perd 0,4 point (*figure 3*). Les revenus des plus aisés et des plus pauvres se rapprochent, du fait d'une augmentation plus importante des revenus les plus faibles. Le premier décile progresse de 3,9 % sur la période et le dernier décile de 1,9 % en euros courants.

En 2004, le revenu déclaré moyen s'élève à 30 500 euros, soit une augmentation hors inflation de 4,7 % par rapport à 2000. Le revenu médian suit une évolution similaire à celle du revenu moyen sur cette période. Les revenus de la population située au-dessus du revenu médian ont donc évolué de manière sensiblement similaire à ceux de la population dont les revenus sont situés en-dessous. En effet, si seuls les revenus du haut de la distribution avaient, par exemple, brutalement augmenté, ceci aurait conduit à une hausse de la moyenne mais n'aurait pas affecté la médiane. ■

### Définitions

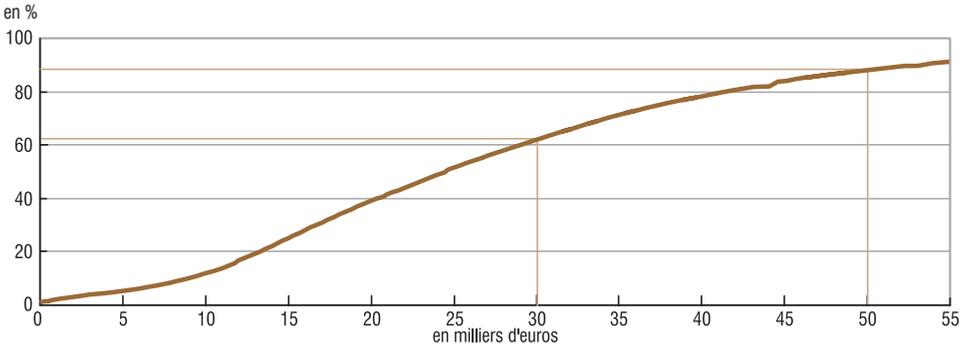
**Revenu fiscal, revenu déclaré** : somme des revenus déclarés au fisc avant abattements. Il comprend les revenus d'activité salariée ou indépendante, les indemnités de chômage, les pensions alimentaires, d'invalidité ou de retraite et les revenus du patrimoine soumis à l'impôt (*voir fiche Composition du revenu disponible*). Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de CSG (contribution sociale généralisée) déductible.

La déclaration de revenus est propre au foyer fiscal. Le revenu déclaré d'un ménage correspond donc à l'ensemble des revenus déclarés par les foyers fiscaux qui le composent. Dans le cas où un foyer fiscal est éclaté sur plusieurs ménages (par exemple, un enfant à charge vivant hors de la résidence familiale), on ne prend pas en compte les revenus des individus absents du ménage.

**Déciles** : ils partagent le nombre de ménages en 10 sous-populations de taille égale. Le seuil des bas revenus correspond à la limite du 1<sup>er</sup> décile (D1) : 10 % de ménages, dits « modestes », déclarent un revenu inférieur à cette valeur. Le seuil des hauts revenus correspond à la limite du neuvième décile (D9) : 10 % de ménages, dits « aisés », déclarent un revenu supérieur à cette valeur. La médiane (D5) partage le nombre de ménages en deux sous-population égales.

**Rapport interdécile de revenus** : le rapport interdécile des revenus D9/D1 met en évidence les écarts entre le revenu plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus pauvres.

## 1. Répartition des revenus fiscaux des ménages en 2004



Champ : ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 25 % des ménages ont déclaré au fisc en 2004 des revenus compris entre 30 000 et 50 000 euros.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 2. Caractéristiques de la distribution des revenus fiscaux des ménages en 2004

en euros

Tranche de revenu fiscal	Limite supérieure de tranche (décile)	Précision (à 95 %)	Revenu fiscal moyen
Inférieur à D1	9 400	+/- 210	4 970
D1 à D2	13 680	+/- 160	11 730
D2 à D3	17 040	+/- 160	15 350
D3 à D4	20 780	+/- 180	18 850
D4 à D5	24 860	+/- 180	22 780
D5 à D6	29 540	+/- 190	27 160
D6 à D7	34 800	+/- 230	32 100
D7 à D8	42 110	+/- 310	38 190
D8 à D9	54 920	+/- 480	47 800
Supérieur à D9			86 260

Champ : ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : pour les 10 % des ménages les plus modestes, le revenu déclaré en 2004 est inférieur à 9 400 euros (D1, 1<sup>er</sup> décile), avec une précision de plus ou moins 210 euros. Il y a donc une probabilité de 95 % pour que la vraie valeur du 1<sup>er</sup> décile soit comprise dans l'intervalle [9 400 - 210 ; 9 400 + 210]. Le revenu moyen annuel de ces ménages est de 4 970 euros.

Source : enquêtes Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 3. Quelques indicateurs sur le revenu déclaré au fisc par les ménages de 2000 à 2004

	2000	2001	2002	2002 rétropolée <sup>1</sup>	2003	2004	Précision 2004
Revenu déclaré médian (€ constants)	23 520	23 990	24 400	25 040	24 920	24 860	180
Revenu déclaré moyen (€ constants)	29 130	29 680	29 630	30 650	30 590	30 520	100
Rapport interdécile (D9/D1)	6,2	6,0	6,0	6,0	5,9	5,8	0,15

1. De 2000 à 2002, les enquêtes *Revenus fiscaux* s'appuyaient sur les recensements de 1990 et 1999. L'ERF 2002 rétropolée correspond, avec les enquêtes 2003 et 2004, au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvements libératoires, mais pas l'ensemble des revenus du patrimoine.

Champ : ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : le revenu déclaré médian en 2004 s'élève à 24 860 euros annuels, avec une précision de plus ou moins 180 euros. Il y a donc une probabilité de 95 % pour que la vraie valeur du revenu déclaré médian soit comprise dans l'intervalle [24 860 - 180 ; 24 860 + 180].

Source : enquêtes Revenus fiscaux 2000 à 2004, Insee-DGI.

### 3 Revenu disponible des ménages

En 2004, 57 % des ménages ont un **revenu disponible** compris entre 10 000 et 30 000 euros, et 25 % entre 10 000 et 18 000 euros (*figure 1*). 16 % des ménages ont un revenu disponible supérieur à 42 000 euros, alors qu'ils sont près de 20 % à déclarer à l'administration fiscale un revenu supérieur à cette valeur avant prise en compte des prélèvements et prestations sociales. Le revenu disponible médian, qui partage la population en deux parties égales, est de 24 600 euros (*figure 2*).

Les 10 % de ménages les plus modestes ont un revenu disponible inférieur à 11 480 euros (1<sup>er</sup> décile) et les 10 % de ménages les plus aisés ont un revenu supérieur à 49 550 euros (9<sup>e</sup> décile) (*figure 2*). Le rapport de ces deux seuils (rapport interdécile, voir fiche *Revenu*

*fiscal des ménages*), s'élève à 4,3 (*figure 3*), alors que le rapport interdécile du revenu déclaré au fisc est de 5,8. En effet, le revenu disponible moyen des ménages du premier décile est supérieur au revenu déclaré grâce à l'ensemble des prestations et minima sociaux, alors que celui du dernier décile lui est inférieur du fait des prélèvements.

Entre 2000 et 2004, les évolutions du rapport interdécile de revenu disponible étant inférieures à la précision donnée par l'enquête, on peut parler d'une stabilité du rapport des revenus des plus aisés à ceux des plus modestes.

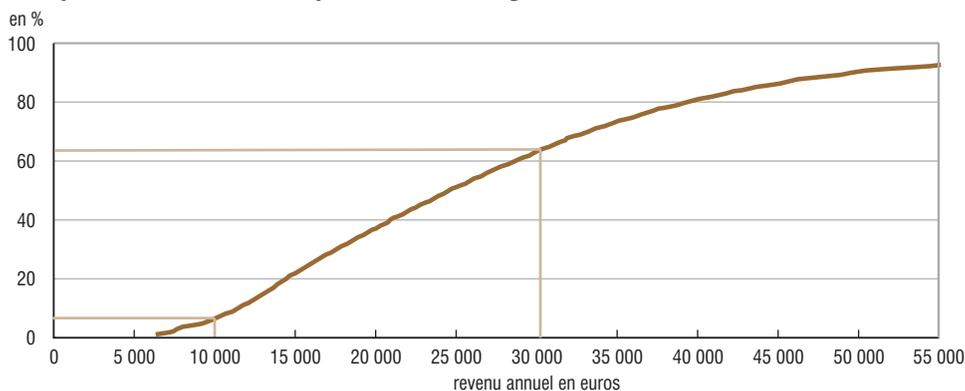
En 2004, le revenu disponible moyen s'élève à 28 340 euros. Entre 2000 et 2004, il a augmenté de 2,7 % hors inflation. Cette hausse a davantage profité aux ménages du bas de la distribution. ■

#### Définitions

**Revenu disponible** : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine (revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, tels qu'ils apparaissent dans la déclaration fiscale), les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS). La mesure du revenu disponible présentée ici correspond à un concept microéconomique de revenu mesuré au travers de l'enquête *Revenus fiscaux* qui permet d'étudier les disparités de revenus et la pauvreté monétaire. En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au revenu disponible brut dans la Comptabilité nationale, qui font référence pour les évolutions globales. Elles ne sont pas directement comparables aux données microéconomiques, ni en niveau ni en évolution (voir l'annexe *Sources et méthodes*).

**Évolution en termes réels ou hors inflation** : pour calculer les évolutions en terme réel ou en euros constants, il est d'usage de « déflater » les évolutions nominales (dites aussi évolutions en euros courants) par l'indice des prix à la consommation.

## 1. Répartition des revenus disponibles des ménages en 2004



Champ : ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 57 % des ménages ont en 2004 un revenu disponible annuel compris entre 10 000 et 30 000 euros.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 2. Revenu disponible en 2004 par décile

en euros			
Tranche de revenu disponible	Limite supérieure de tranche (décile)	Précision du décile	Revenu moyen
Inférieur à D1	11 480	+/- 130	8 790
D1 à D2	14 410	+/- 120	13 010
D2 à D3	17 580	+/- 140	15 940
D3 à d4	20 940	+/- 150	19 250
D4 à D5	24 600	+/- 150	22 780
D5 à D6	28 620	+/- 170	26 570
D6 à D7	33 170	+/- 190	30 840
D7 à D8	39 360	+/- 250	36 080
D8 à D9	49 550	+/- 370	43 930
Supérieur à D9			72 170

Champ : ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : pour les 10 % des ménages les plus modestes, le revenu disponible en 2004 est inférieur à 11 480 euros (D1, 1<sup>er</sup> décile), avec une précision de plus ou moins 130 euros. Il y a donc une probabilité de 95 % pour que la vraie valeur du 1<sup>er</sup> décile soit comprise dans l'intervalle [11 480 - 130 ; 11 480 + 130]. Le revenu moyen des 10 % des ménages les plus modestes est de 8 790 euros.

Source : enquêtes Revenus fiscaux 2000 à 2004, Insee-DGI.

## 3. Quelques indicateurs sur le revenu disponible des ménages de 2000 à 2004

	2000	2001	2002	2002 rétropolée <sup>1</sup>	2003	2004	Précision 2004
Revenu disponible médian (euros constants)	23 450	24 000	24 390	24 930	24 750	24 600	150
Revenu disponible moyen (euros constants)	27 600	28 200	28 480	29 070	29 010	28 340	80
Rapport interdécile (D9/D1)	4,5	4,4	4,4	4,4	4,4	4,3	0,07

1. De 2000 à 2002, les enquêtes Revenus fiscaux s'appuyaient sur les recensements de 1990 et 1999. L'enquête 2002 rétropolée correspond, avec les enquêtes 2003 et 2004, au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvement libératoire figurant sur les déclarations fiscales.

Champ : ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : le revenu disponible médian en 2004 s'élève à 24 600 euros annuels, avec une précision de plus ou moins 150 euros. Il y a donc une probabilité de 95 % pour que la vraie valeur du revenu déclaré médian soit comprise dans l'intervalle [24 600 - 150 ; 24 600 + 150].

Source : enquêtes Revenus fiscaux 2000 à 2004, Insee-DGI.

## 4 Niveau de vie des ménages

Le niveau de vie est une notion individuelle qui prend conventionnellement la même valeur pour tous les membres d'un même ménage (hypothèse d'équité de répartition des ressources). Par rapport au revenu disponible, il permet de définir un concept tenant compte des économies d'échelle au sein des ménages. Le concept de niveau de vie est une construction qui permet ainsi de comparer les revenus des individus vivant dans des ménages de tailles différentes, moyennant des hypothèses sur les économies d'échelle. En 2004, 56 % des individus ont un niveau de vie compris entre 10 000 et 20 000 euros, et 25 % entre 10 000 et 14 000 euros (figure 1). Les distributions des niveaux de vie sont ainsi plus resserrées que celles du **revenu disponible** (voir fiche *Revenu disponible des ménages*), ce qui correspond simplement au passage d'un concept de revenu du ménage à son équivalent individuel par **unité de consommation** (uc).

Les 10 % d'individus les plus modestes ont en 2004 un niveau de vie inférieur à 9 040 euros alors que les 10 % d'individus les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 28 360 euros

(figure 2). Le rapport entre ces deux seuils (**rapport interdécile**) fournit une mesure des inégalités. En 2004, il s'élève à 3,2. Entre 2000 et 2004, il diminue légèrement ; les niveaux de vie des plus aisés et des plus modestes ont tendance à se rapprocher, suite à une augmentation plus forte du niveau du premier décile que du dernier.

Le rapport interdécile du niveau de vie est inférieur à celui calculé sur le revenu disponible (4,3 en 2004). Le nombre moyen d'individus, et également d'unités de consommation, par ménage est plus important dans les hauts revenus. Le passage du revenu disponible au niveau de vie conduit en moyenne à une baisse plus forte pour les ménages dont le nombre d'uc est important et donc pour les ménages du haut de la distribution des revenus disponibles. La prise en compte de la taille des ménages par les unités de consommation atténue donc de *facto* les inégalités par rapport à leur mesure en termes de revenu disponible.

En 2004, le niveau de vie moyen par individu s'élève à 18 030 euros. Entre 2000 et 2004, il a augmenté de 4 % en euros constants. ■

### Définitions

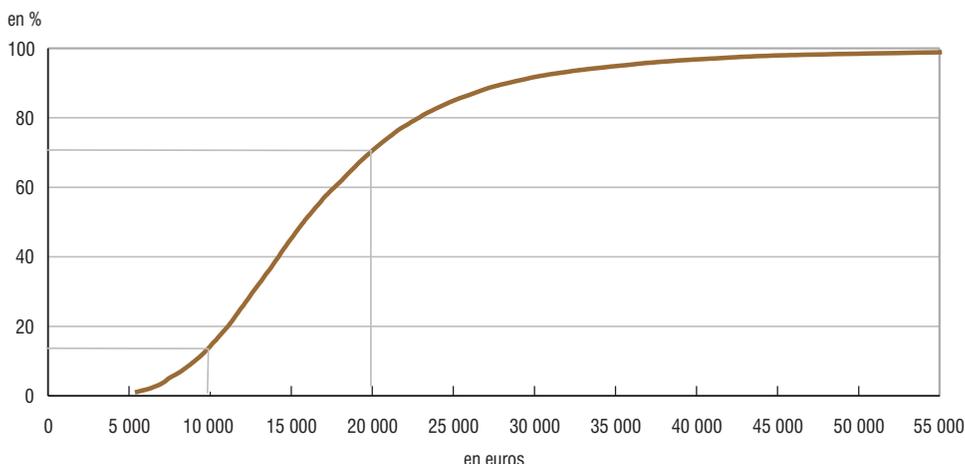
**Niveau de vie** : le niveau de vie est égal au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation** (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

**Revenu disponible** : voir fiche *Revenu disponible des ménages* et annexe *Sources et méthodes*.

**Unités de consommation** : les dépenses d'un ménage de plusieurs personnes ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens, en particulier le logement. Aussi, pour comparer les niveaux de vie d'individus vivant dans des ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu par équivalent-adulte ou par unité de consommation, à l'aide d'une « échelle d'équivalence ». L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE modifiée) consiste à décompter 1 unité de consommation (uc) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 uc pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et enfin 0,3 uc pour les enfants de moins de 14 ans.

**Déciles, rapport interdécile de revenus** : voir fiche *Revenu fiscal des ménages*.

## 1. Répartition des niveaux de vie par individu



Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 56 % des ménages ont en 2004 un niveau de vie compris entre 10 000 et 20 000 euros.

Source : enquêtes Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 2. Niveau de vie en 2004 par décile

en euros

Tranche de niveau de vie	Limite supérieure de tranche (décile)	Précision du décile	Niveau de vie moyen
Inférieur à D1	9 040	+/- 110	7 240
D1 à D2	11 090	+/- 100	10 120
D2 à D3	12 660	+/- 90	11 890
D3 à D4	14 210	+/- 80	13 450
D4 à D5	15 770	+/- 90	14 970
D5 à D6	17 660	+/- 100	16 670
D6 à D7	19 870	+/- 110	18 750
D7 à D8	22 870	+/- 160	21 250
D8 à D9	28 360	+/- 270	25 230
Supérieur à D9			40 750

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : pour les 10 % des individus les plus modestes, le niveau de vie en 2004 est inférieur à 9 040 euros, avec une précision de plus ou moins 110 euros. Il y a donc une probabilité de 95 % pour que la vraie valeur de la limite du 1<sup>er</sup> décile soit comprise dans l'intervalle [9 040 - 110 ; 9 040 + 110]. Le niveau de vie moyen des 10 % d'individus les plus modestes est de 7 240 euros.

Source : enquêtes Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 3. Quelques indicateurs sur le niveau de vie de 2000 à 2004

	2000	2001	2002	2002- rétropolée <sup>1</sup>	2003	2004	Précision
Niveau de vie médian (euros constants)	1 500	15 350	15 680	15 810	15 810	15 770	90
Niveau de vie moyen (euros constants)	17 130	17 550	17 830	18 040	18 020	18 030	60
Rapport interdécile (D9/D1)	3,3	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	0,06

1. De 2000 à 2002, les enquêtes Revenus fiscaux s'appuyaient sur les recensements de 1990 et 1999. L'enquête 2002 rétropolée correspond, avec les enquêtes 2003 et 2004, au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvements libérateurs.

Champ : individus des ménages dont le niveau de vie est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : le niveau de vie médian en 2004 s'élève à 15 770 euros annuels, avec une précision de plus ou moins 90 euros. Il y a donc une probabilité de 95 % pour que la vraie valeur du niveau de vie médian soit comprise dans l'intervalle [15 770 - 90 ; 15 770 + 90].

Source : enquêtes Revenus fiscaux 2000 à 2004, Insee-DGI.

## 5 Composition du revenu disponible

Le revenu déclaré par un ménage est composé des revenus d'activité salariée – traitements et salaires, incluant les indemnités chômage et les indemnités journalières de sécurité sociale – et des revenus d'indépendants ; il comporte également des **revenus du patrimoine** ainsi que des pensions et retraites (figure 1).

La part des salaires dans le revenu déclaré des ménages augmente avec le niveau de vie à partir du 2<sup>e</sup> décile, passant ainsi de 57 % à plus de 70 % pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre la médiane et le 9<sup>e</sup> décile. Au-delà de ce dernier seuil, les salaires continuent à s'élever en montants, mais leur part dans le revenu déclaré est minorée, en raison du poids des revenus d'indépendants (16 %). Cette substitution entre salaires et revenus d'indépendants, même si elle est moins marquée, s'observe aussi dans le bas de la distribution. Les travailleurs indépendants sont en effet davantage présents dans les tranches de niveau de vie extrêmes : les artisans, les petits commerçants et certains agriculteurs plutôt dans la première, les chefs d'entreprise et les professions libérales plutôt dans la dernière.

La part des pensions et retraites dans le revenu déclaré est plus importante dans la première moitié de la distribution, qui comporte en effet davantage de retraités. En deçà du 1<sup>er</sup> décile, la part des pensions et retraites atteint près du tiers du revenu déclaré, alors que moins de 7 % des retraités se situent à ce niveau. Le montant total des pensions et retraites y est deux fois plus faible que pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> décile, mais leur part reste

élevée du fait de la faiblesse générale des autres revenus.

Les revenus du patrimoine représentent, dans tous les déciles de niveau de vie, une part marginale du revenu déclaré, sauf au-delà du dernier où ils atteignent 7 % de l'ensemble. Les revenus du capital sont pour les ménages de cette tranche près de cinq fois plus élevés que pour ceux de la tranche précédente. En particulier, les ménages du haut de la distribution perçoivent plus fréquemment des revenus fonciers.

Le **revenu disponible** correspond au revenu déclaré, auquel sont ajoutés les transferts sociaux et retirés les impôts directs. Les ressources des ménages les plus modestes sont complétées par des transferts importants (43 % du revenu avant impôt dans le premier décile) alors que l'impôt dont ils s'acquittent est faible (2 % du revenu avant impôt) (figure 2). Inversement, à l'autre extrémité de la distribution, les ressources des ménages sont constituées en majorité de leurs revenus déclarés ; ces ménages ne bénéficient en proportion que très peu des prestations sociales. En revanche, ils sont soumis à des prélèvements directs équivalent, en moyenne, à 23 % de leur revenu disponible.

La plupart des prestations s'obtiennent sous condition de ressources, notamment les minima sociaux, les allocations logement et certaines prestations familiales. Les ménages les plus modestes perçoivent ainsi un montant de prestations sociales plus important que les ménages aisés (voir *fiche Prestations sociales*). Ces caractéristiques illustrent la redistribution verticale opérée par le système socio-fiscal français. ■

### Définitions

**Revenus du patrimoine** : ils correspondent aux revenus fonciers et aux revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, tels qu'ils apparaissent dans la déclaration fiscale. À noter que les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale : plusieurs types de revenus du patrimoine sont en effet exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou en partie seulement appréhendés dans les déclarations. À compter de 2002, on prend en compte les revenus soumis à prélèvement libératoire qui n'apparaissent dans la déclaration fiscale que depuis 1999.

**Impôts directs** : ils correspondent à l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG imposable, la CRDS ainsi et le prélèvement social sur les revenus du patrimoine. La PPE (prime pour l'emploi), qui correspond à un crédit d'impôt, est considérée ici comme une prestation sociale.

**Revenu disponible** : voir *fiche Revenu disponible des ménages*.

# Composition du revenu disponible 5

## 1. Composition du revenu déclaré au fisc en 2004

en %

Tranche de niveau de vie	Composantes du revenu déclaré du ménage				Total
	Salaires (chômage inclus)	Revenus d'indépendants	Revenus du patrimoine	Pensions et retraites	
Inférieur à D1	60	8	0	32	100
D1 à D2	57	4	2	36	100
D2 à D3	61	4	2	33	100
D3 à D4	65	2	2	31	100
D4 à D5	66	3	2	29	100
D5 à D6	70	3	2	25	100
D6 à D7	73	3	2	22	100
D7 à D8	72	4	2	22	100
D8 à D9	70	6	3	21	100
Supérieur à D9	61	16	7	15	100
<b>Ensemble</b>	<b>66</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>23</b>	<b>100</b>

Champ : ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : les individus appartenant aux ménages étudiés sont répartis selon leur niveau de vie en 10 classes de même importance. Les seuils des tranches de niveau de vie sont les déciles (D1 à D9) de la distribution (voir fiche *Niveau de vie des ménages, figure 2*).

Lecture : pour les individus dont le niveau de vie est inférieur au premier décile, la part des salaires perçus par l'ensemble des membres du ménage dans le revenu déclaré s'élève à 60 %.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 2. Composition du revenu disponible en 2004

en %

Tranche de niveau de vie	Composantes du revenu disponible			Total
	Revenus déclarés	Prestations	Impôts directs	
Inférieur à D1	59	43	2	100
D1 à D2	79	24	3	100
D2 à D3	87	17	4	100
D3 à D4	94	11	5	100
D4 à D5	98	8	6	100
D5 à D6	102	5	7	100
D6 à D7	104	4	8	100
D7 à D8	107	3	10	100
D8 à D9	110	2	12	100
Supérieur à D9	122	1	23	100
<b>Ensemble</b>	<b>103</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>100</b>

Champ : ensemble des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : voir note de la figure 1.

Lecture : la part du revenu déclaré dans le revenu disponible des ménages dont le niveau de vie est inférieur au premier décile s'élève à 59 %.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 6 Évolution du niveau de vie depuis 1970

Depuis 1970, le **niveau de vie** des individus a augmenté au rythme moyen de 2 % par an en euros constants. Cette hausse a été particulièrement marquée dans les années soixante-dix et sur la période récente, de 1997 à 2004. Entre les deux, la progression a été globalement beaucoup moins nette (*figure 1*).

C'est entre 1970 et 1979 que la progression du niveau de vie en euros constants est la plus forte, avec un taux de croissance annuel moyen de plus de 4 %. Elle profite à l'ensemble de la population, mais surtout aux personnes situées en bas de l'échelle des revenus (*figure 2*). Ainsi, les bas revenus ont bénéficié d'un rattrapage, en particulier les retraités, en raison de la mise en place du minimum vieillesse, mais aussi de l'arrivée de nouvelles générations de retraités titulaires de droits plus élevés.

Par la suite, les difficultés économiques du début des années quatre-vingt contribuent au ralentissement du niveau de vie. La crise économique qui marque le début des années quatre-vingt-dix pèse encore davantage sur les revenus. Enfin, la reprise de la fin des années quatre-vingt-dix s'accompagne d'une augmentation des niveaux de vie en termes réels. Elle profite surtout aux individus les moins aisés, de façon cependant moins

marquée que dans les années soixante-dix. En effet, si la reprise de l'activité économique bénéficie aux plus hauts revenus tirés souvent d'une activité d'indépendant ou de cadre, les revenus les plus modestes en profitent aussi en raison notamment de la baisse du chômage. Dans le bas de l'échelle, la croissance des revenus réels a pour origine la revalorisation des prestations sociales et des revenus de remplacement : augmentation de l'allocation de rentrée scolaire en 1997 et élargissement du champ de ses bénéficiaires en 1998, revalorisation de l'allocation de solidarité spécifique et mise en place d'une prime exceptionnelle en 1998, et enfin, instauration d'une retraite minimale à destination des agriculteurs. Fin 2001, le ralentissement économique et la remontée du chômage expliquent en partie le fléchissement de la croissance des niveaux de vie.

Sur plus de 30 ans, de 1970 à 2004, les inégalités de niveau de vie se réduisent, comme l'indique, par exemple, le rapport interdécile (*figure 2*). Cette réduction, très nette dans les années soixante-dix, traduit une hausse des niveaux de vie plus forte en bas de l'échelle des revenus. Par la suite, ces évolutions se sont poursuivies, mais de manière plus atténuée jusqu'en 2004. ■

### Définitions

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence, dite « de l'OCDE modifiée », qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

**Revenu disponible** : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine soumis à l'impôt (voir fiche *Composition du revenu disponible*), les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

**Seuil de pauvreté** : fraction, communément 50 % ou 60 %, du niveau de vie médian de l'ensemble des individus.

**Taux de pauvreté** : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

**Déciles, rapport interdécile** : voir fiche *Revenu fiscal des ménages*.

### Pour en savoir plus

- Guillemin O., Roux V., « Le niveau de vie des ménages de 1970 à 1999 », *Données Sociales*, Insee, édition 2002-2003.
- Legendre N., « Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 », *Insee Première* n° 947, janvier 2004.
- Baclet A., Chevalier P., Lapinte A., « Pauvreté et inégalités monétaires en 2002 », Rapport 2005 de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

# Évolution du niveau de vie depuis 1970 6

## 1. Évolution du niveau de vie moyen des individus

en euros 2004

	Niveau de vie moyen	Niveau de vie médian
1970	10 280	8 610
1975	12 560	10 820
1979	14 210	12 470
1984	14 660	12 960
1990	15 470	13 840
1996	15 660	14 150
1997	15 690	14 120
1998	16 050	14 400
1999	16 460	14 700
2000	17 130	15 010
2001	17 550	15 340
2002	17 830	15 680
2002 rétropolée*	18 040	15 810
2003	18 020	15 810
2004	18 030	15 770

Note : de 1996 à 2002, les enquêtes *Revenus fiscaux* s'appuyaient sur les recensements de 1990 et 1999. L'enquête 2002 rétropolée correspond, avec les enquêtes 2003 et 2004, au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvements libératoires.

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Sources : Insee-DGI, enquêtes *Revenus fiscaux* de 1970, 1975, 1979, 1984, 1990, et 1996 à 2004.

## 2. Évolution de quelques indicateurs d'inégalité des niveaux de vie

en euros 2004

	Seuil de pauvreté à 60 %	Indice de Gini (en %)	1 <sup>er</sup> décile (D1)	9 <sup>e</sup> décile (D9)	Rapport inter décile (D9/D1)	Taux de pauvreté (seuil à 50 %)	Taux de pauvreté (seuil à 60 %)
1970	5 170	33	3 980	18 470	4,6	12,0	17,9
1979	7 490	30	6 640	23 530	3,5	8,3	14,2
1990	8 290	28	7 760	25 320	3,3	6,6	13,8
1996	8 480	27	7 700	25 790	3,3	7,2	13,5
2002	9 420	27	8 870	28 360	3,2	6,0	12,2
2002 rétropolée*	9 490	27	8 970	28 800	3,2	5,9	12,0
2003	9 490	27	9 000	28 560	3,2	6,3	12,0
2004	9 460	27	9 040	28 360	3,1	6,2	11,7

\* De 1996 à 2002, les enquêtes *Revenus fiscaux* s'appuyaient sur les recensements de 1990 et 1999. L'enquête 2002 rétropolée correspond, avec les enquêtes 2003 et 2004, au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvements libératoires.

L'indice de Gini est un indicateur d'inégalité. Il varie entre 0 et 100 %. Plus il est proche de 0, plus le niveau de vie est également réparti entre les individus.

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Sources : Insee-DGI, enquêtes *Revenus fiscaux* de 1970, 1975, 1979, 1984, 1990, et 1996 à 2004.

## 7 La carte des niveaux de vie

En moyenne annuelle sur la période 2000-2004, le niveau de vie médian en France métropolitaine s'établit à 15 380 euros. Parmi les 22 régions, seules cinq se situent au-dessus de cette médiane : l'Île-de-France avec plus de 18 500 euros, suivie par l'Alsace (16 720 euros), et par les trois régions Rhône-Alpes, Centre et Haute-Normandie, plus proches de la médiane nationale (figure 1). Ensemble, ces territoires représentent près de 40 % de la population. À l'autre extrémité, les niveaux de vie moyens les plus faibles se rencontrent en Corse, Nord - Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon, avec des médianes inférieures de plus de 10 % à la médiane nationale. Ces écarts renvoient aux différences de composition des populations des régions selon l'activité, la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de diplôme ou l'âge. Il y a ainsi en Nord - Pas-de-Calais plus de jeunes, plus de retraités, plus d'ouvriers et bien moins de cadres qu'en Île-de-France. Avec plus de 25 000 euros, Paris est le département français ayant le plus haut niveau de vie médian, devant les Hauts-de-Seine et les Yvelines. La Haute-Corse se place au contraire parmi ceux ayant les plus faibles, avec l'Aude et le Cantal.

Les régions se différencient également par un éventail des niveaux de vie plus ou moins large. Ainsi dans certaines régions, la dispersion, illustrée par le rapport interdécile, est très forte. En Corse comme en Île-de-France, le niveau de vie des plus

aisés est près de quatre fois supérieur à celui des plus modestes. Mais l'Île-de-France se distingue par ses hauts revenus : les 10 % des personnes les plus aisées bénéficient d'un niveau de vie supérieur à 35 000 euros, contre 28 000 euros pour l'ensemble de la France. En Corse, en revanche, les disparités tiennent aux bas niveaux de vie dont disposent les plus défavorisés. Ainsi, les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 7 300 euros, contre 8 700 euros pour la France métropolitaine. À l'opposé, en Franche-Comté, Bourgogne, Basse-Normandie et Provence - Alpes - Côte d'Azur, la dispersion des niveaux de vie est faible.

Enfin, les régions françaises connaissent des situations de pauvreté monétaire assez différentes. La Corse, le Languedoc-Roussillon et le Nord - Pas-de-Calais cumulent des niveaux de vie peu élevés et une pauvreté monétaire forte : avec un seuil de pauvreté fixé à 60 % de la médiane, le taux de pauvreté approche les 25 % en Corse et est voisin de 18 % en Languedoc-Roussillon et Nord - Pas-de-Calais. L'Alsace, l'Île-de-France et le Centre sont quant à elles les moins touchées en proportion, avec des taux de pauvreté inférieurs à 10 %. Cela est bien évidemment à nuancer compte tenu du poids de chacune des régions, et du nombre de personnes pauvres concernées. L'Île-de-France en compte le plus, avec 13 % de la population métropolitaine, suivie du Nord - Pas-de-Calais avec un peu plus de 10 %. ■

### Définitions

**Ménage** : un ménage est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des « ménages » au sens retenu ici, les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) et dans des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...).

**Niveau de vie** : voir fiche *Niveau de vie des ménages*.

**Unité de consommation** : voir fiche *Niveau de vie des ménages*.

### Pour en savoir plus

- Rouxel M., « La carte de France des revenus déclarés », *Insee Première* n° 900, mai 2003.

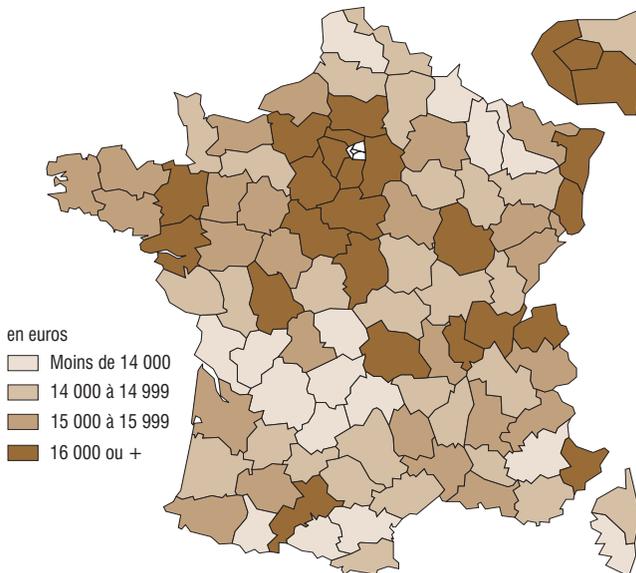
## 1. Niveau de vie par région, moyenne 2000-2004

	Répartition (en %)		Niveau de vie (en euros)				Rapport interdécile (D9/D1)	Taux de pauvreté à 60 %
	Ménages	Individus	Médiane	Moyenne	1 <sup>er</sup> décile (D1)	9 <sup>e</sup> décile (D9)		
Alsace	2,9	2,8	16 720	18 660	9 816	28 442	2,9	7,7
Aquitaine	5,1	5,0	14 790	16 750	8 655	26 365	3,0	12,3
Auvergne	2,2	2,1	14 700	16 550	8 402	25 644	3,1	14,3
Basse-Normandie	2,3	2,2	14 590	16 290	8 864	25 036	2,8	11,7
Bourgogne	2,7	2,7	15 200	16 870	9 150	25 580	2,8	10,6
Bretagne	5,2	5,2	15 240	17 080	9 097	26 092	2,9	10,2
Centre	4,1	4,2	15 460	17 300	9 333	26 601	2,9	9,3
Champagne-Ardenne	2,2	2,2	14 550	16 550	8 548	25 884	3,0	13,3
Corse	0,1	0,1	13 800	16 200	7 277	27 676	3,8	24,8
Franche-Comté	1,9	2,0	15 190	16 460	8 999	24 720	2,7	10,8
Haute-Normandie	2,9	3,0	15 430	17 200	8 830	27 082	3,1	11,2
Île-de-France	18,8	18,7	18 550	21 400	9 594	35 365	3,7	8,7
Languedoc-Roussillon	4,0	3,9	13 780	15 690	7 698	25 041	3,3	18,1
Limousin	1,3	1,2	14 380	16 110	8 209	25 804	3,1	15,4
Lorraine	3,9	3,9	14 620	16 190	8 302	24 972	3,0	14,1
Midi-Pyrénées	4,5	4,3	14 710	16 410	8 378	25 665	3,1	13,8
Nord - Pas-de-Calais	6,5	7,0	13 440	15 320	7 815	24 240	3,1	17,9
Pays de la Loire	5,6	5,8	14 980	16 780	8 971	25 501	2,8	10,9
Picardie	3,0	3,2	15 100	16 490	8 476	25 546	3,0	13,4
Poitou-Charentes	2,8	2,7	14 540	16 530	8 313	25 715	3,1	14,9
Provence - Alpes - Côte d'Azur	7,8	7,4	14 600	16 610	8 009	26 737	3,3	15,6
Rhône-Alpes	9,2	9,3	15 630	17 710	9 076	27 765	3,1	10,4
<b>Métropole</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>15 380</b>	<b>17 590</b>	<b>8 691</b>	<b>28 015</b>	<b>3,2</b>	<b>12,1</b>

Champ : ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent.

Source : enquêtes Revenus fiscaux 2000 à 2004, Insee-DGI.

## 2. Niveau de vie médian selon les départements, moyenne 2000 - 2004



Champ : voir figure 1.

Source : enquêtes Revenus fiscaux 2000 à 2004, Insee-DGI.

## 8 Prestations sociales

Les prestations sociales non contributives constituent un des éléments du système redistributif français avec l'impôt sur le revenu et à un degré moindre la taxe d'habitation. En 2004, elles bénéficient à près de 10 millions de ménages, compte non tenu des personnes vivant en collectivité, et s'élèvent à 39 milliards d'euros qui se répartissent entre prestations familiales, allocations logement et minima sociaux. Leur calcul s'appuie sur des caractéristiques individuelles, familiales ou sur celles du logement. Par souci de clarté, on considère que le bénéficiaire d'une prestation revient toujours au ménage, même si elle est attribuée à un des individus ou à une des familles qui le composent.

Trois groupes de ménages bénéficiaires se distinguent en fonction de l'âge de la personne de référence (figure 1) : les moins de 50 ans (48 % des ménages) qui bénéficient de 73 % des prestations, les 50-59 ans (19 % des ménages) qui en perçoivent 14 %, et enfin, les plus de 60 ans (33 % des ménages) qui en reçoivent aussi 13 %. Les diverses prestations sociales représentent en moyenne 4,7 % du revenu avant impôt des ménages, près de 6,9 % pour les ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans, et 2,5 % pour les autres.

En 2004, 25 % des ménages, soit 6,3 millions, perçoivent des prestations familiales qui représentent en moyenne 3 160 euros annuels par ménage bénéficiaire. Ces aides sont apportées au moment des naissances (ou adoptions) et ultérieurement pour assurer l'entretien, l'éducation ou la garde des enfants. Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans représentent 87 % des bénéficiaires des prestations familiales, car les familles de deux enfants ou plus y sont fortement représentées. S'ils sont moins nombreux à bénéficier de ces prestations, les ménages dont la personne de référence a entre 50 et 74 ans perçoivent néanmoins en moyenne des montants plus élevés, du fait des majorations liées à l'âge de l'enfant.

Par ailleurs, 8 % des ménages, soit 2 millions, bénéficient pour un montant moyen de 4 610 euros annuels d'au moins un des minima sociaux. Ceux-ci couvrent la maladie, le handicap, l'isolement, l'exclusion et la précarité. À chaque tranche d'âge correspondent des minima sociaux spécifiques : l'allocation de parent isolé bénéficie plutôt aux jeunes de moins de 30 ans, le revenu minimum d'insertion (RMI) concerne surtout les jeunes et les 50-59 ans, et enfin, le minimum vieillesse s'adresse aux personnes ayant au moins 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail).

Les aides au logement concernent 19 % des ménages, soit 4,7 millions, pour un montant moyen annuel de 2 110 euros. Locataires et accédants à la propriété peuvent percevoir ces aides, sous conditions de ressources. Plus des deux tiers des ménages de moins de 50 ans sont locataires ou accédants à la propriété et perçoivent à ce titre 64 % des aides au logement. Cependant, en termes de montant moyen perçu par les bénéficiaires, les moins de 50 ans ne se distinguent pas clairement des plus âgés.

Au final, 38 % des ménages perçoivent au moins une des prestations. Pour les ménages les plus modestes (ceux dont le niveau de vie est inférieur au 1<sup>er</sup> décile), elles représentent 37 % du revenu avant impôt contre moins de 1 % pour les ménages les plus aisés (ceux dont le niveau de vie est supérieur au 9<sup>e</sup> décile, voir fiche *Revenu fiscal des ménages*) (figure 2). Les allocations familiales bénéficient à toute famille ayant au moins deux enfants. Mais, étant forfaitaires, leur part dans le revenu avant impôt décroît de 5,6 % pour les ménages du premier décile à 0,4 % pour ceux du dernier. La part des allocations logement et minima sociaux, versés sous conditions de ressources, chute mécaniquement encore plus vite (moins de 0,5 % à partir du sixième décile). ■

### Pour en savoir plus

- « Prestations familiales », *Statistiques nationales 2004*, CNAF.
- Fricotté L., « Les prestations familiales », supplément au n° 2277 des *Actualités sociales hebdomadaires*, 2002.
- Blanpain N., « Les prestations familiales et de logement en 2003 », *Dossiers solidarité et santé, les revenus sociaux en 2003* n° 4, Drees, 2005.

## 1. Prestations sociales perçues par les ménages selon l'âge de la personne de référence

Âge de la personne de référence du ménage	Prestations par ménage bénéficiaire (en euros par an)					Part dans le revenu avant impôt (en %)	Répartition des prestations sociales (en %)
	Prestations familiales		Allocations logement	Minima sociaux	Ensemble prestations sociales		
	Ensemble	dont : allocations familiales					
18 à 29 ans	2 960	1 900	2 020	4 950	<b>3 730</b>	6,5	9
30 à 49 ans	3 240	2 310	2 270	4 940	<b>4 300</b>	7,0	64
50 à 59 ans	2 710	2 760	2 200	5 000	<b>4 340</b>	2,8	14
60 à 74 ans	2 790	2 910	1 800	4 650	<b>3 750</b>	2,2	8
75 ans ou plus	0	0	1 710	3 210	<b>2 670</b>	2,4	5
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>3 160</b>	<b>2 350</b>	<b>2 110</b>	<b>4 610</b>	<b>4 080</b>	<b>4,7</b>	<b>100</b>

Champ : ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Lecture : le montant moyen d'allocations familiales perçu par les ménages bénéficiaires dont la personne de référence a entre 18 et 29 ans s'élève à 1 900 euros.

Dans cette tranche d'âge, les ménages bénéficient de 9 % de l'ensemble des prestations sociales qui représentent 6,5 % de leur revenu avant impôt.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 2. Part des prestations dans le revenu des ménages avant impôt selon le niveau de vie

en %

Tranche de niveau de vie	Ensemble prestations sociales	Prestations familiales			Allocations logement	Minima sociaux
		Ensemble	dont : allocations familiales	Allocations logement		
Inférieur à D1	<b>36,8</b>	10,2	5,6	13,0	13,5	
D1 à D2	<b>18,9</b>	7,3	3,7	6,7	4,8	
D2 à D3	<b>11,0</b>	5,8	2,7	3,1	2,1	
D3 à D4	<b>7,1</b>	3,9	1,9	1,6	1,6	
D4 à D5	<b>4,4</b>	3,1	1,6	0,6	0,7	
D5 à D6	<b>3,1</b>	2,5	1,3	0,3	0,3	
D6 à D7	<b>2,3</b>	1,9	1,0	0,1	0,3	
D7 à D8	<b>1,5</b>	1,3	0,8	0,0	0,2	
D8 à D9	<b>1,0</b>	0,9	0,6	0,0	0,1	
Supérieur à D9	<b>0,5</b>	0,5	0,4	0,0	0,0	
<b>Ensemble</b>	<b>4,7</b>	2,4	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>	
<b>Ménages bénéficiaires (en milliers)</b>	<b>9 562</b>	<b>6 302</b>	<b>4 609</b>	<b>4 656</b>	<b>2 007</b>	

Champ : ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Lecture : pour les 10 % des ménages les plus pauvres (niveau de vie inférieur à D1, 1<sup>er</sup> décile), 36,8 % des revenus avant impôts sont constitués de prestations sociales, contre 0,5 % chez les 10 % les plus aisés (niveau de vie supérieur à D9, 9<sup>e</sup> décile).

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 9 Prime pour l'emploi

La prime pour l'emploi (PPE) concerne, en 2004, 42 % de l'ensemble des ménages dont la personne de référence a moins de 60 ans, répartis de manière assez diffuse selon la distribution des niveaux de vie (*figure 1*). Les ménages appartenant aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> déciles ont, avec plus de 60 %, la proportion la plus élevée de bénéficiaires de la PPE ; cible privilégiée de la PPE, leurs revenus relativement modestes sont le plus souvent issus d'une activité professionnelle. Les ménages du 1<sup>er</sup> décile de niveau de vie, plus souvent au chômage, ne sont que 39,4 % à remplir les conditions d'activité indispensables pour être éligibles à la PPE. À partir du 6<sup>e</sup> décile, la part de ménages bénéficiant de la PPE diminue graduellement pour atteindre 4,6 % pour les 10 % des ménages les plus aisés. Il est en effet possible que des ménages du dernier décile bénéficient de la PPE : un ménage contenant plusieurs foyers fiscaux parmi lesquels un foyer aux revenus modestes, peut bénéficier de la PPE. En 2004, la PPE représente en moyenne 1,3 % du revenu disponible des ménages qui en bénéficient (*figure 1*). Ils reçoivent en moyenne 327 euros par an, le montant de la prime étant globalement décroissant de 370 à 257 euros du premier au dernier décile de niveau de vie. Les montants étant relativement faibles et répartis de façon diffuse sur l'ensemble de la distribution, la PPE est une prestation peu redistributive. Ce n'était d'ailleurs pas son objectif car elle vise en priorité

les populations actives à bas salaire et non les populations à bas revenus. Sa contribution à la réduction du taux de pauvreté demeure de ce fait relativement faible puisqu'en l'absence de PPE, celui-ci s'élèverait à 11,9 % au lieu de 11,7 % avec un seuil à 60 % de la médiane.

En 2004, 27,8 % des ménages d'une personne seule perçoivent une PPE contre 49,7 % des familles monoparentales. La différence due à la présence d'enfant(s) est moins importante pour les couples : 41,6 % pour les couples seuls et 49,2 % pour les couples avec enfant(s). Ces écarts s'expliquent par les conditions d'obtention de la PPE plus favorables aux couples et aux familles monoparentales. Les taux de bénéficiaires pour les inactifs sont mécaniquement faibles mais pas nécessairement nuls car l'enquête concerne le statut d'activité la semaine de référence au dernier trimestre de l'année 2004 alors que les conditions d'attribution de la PPE relèvent de l'activité sur toute l'année (*figure 2*). À l'inverse, le taux de ménages bénéficiaires de la PPE est par construction plus élevé dès lors qu'un des membres est actif : de 33,6 % pour les personnes seules à 59 % pour les familles monoparentales. Si les couples monoactifs bénéficient de la PPE dans 50 % des cas environ, le taux de bénéficiaires est plus faible (38,1 %) pour les couples dont les deux membres sont actifs, la condition de plafond des revenus n'étant pas respectée. ■

### Définitions

**Activité et chômage au sens du BIT** : voir fiche *Niveau de vie des personnes actives*.

**Prime pour l'emploi** : elle dépend des caractéristiques de l'individu et du foyer fiscal. L'éligibilité individuelle d'une personne est conditionnelle à son activité : revenu annuel compris entre 0,3 Smic (soit 3 507 euros) et 1,4 Smic pour une personne travaillant à temps plein (dans le cas de famille monoparentale ou de couple monoactif, le seuil supérieur est relevé à 2,13 Smic). Au niveau du foyer fiscal, l'un des membres est éligible à la PPE s'il remplit les conditions individuelles et si le revenu fiscal de référence est inférieur à un plafond variable selon la composition du foyer. Pour les revenus 2004, il est égal à 12 383 euros pour une personne seule, 24 765 euros pour un couple marié, et majoré de 3 421 euros par demi-part supplémentaire. Le montant de la prime individuelle dépend du revenu d'activité. Si le revenu d'activité en équivalent temps plein est compris entre 0,3 et 1 Smic, le montant de la prime est de 4,6 % du revenu d'activité ; s'il est compris entre 1 et 1,4 Smic le montant de la prime correspond à 11,5 % de la différence entre 1,4 Smic et ce revenu d'activité.

### Pour en savoir plus

- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2004-2005.

## 1. Ménages ayant bénéficié de la prime pour l'emploi au titre des revenus 2004 selon leur niveau de vie

Décile de niveau de vie 2004	Proportion de ménages ayant bénéficié de la PPE (en %) en 2005 au titre des revenus 2004	Ménages ayant bénéficié de la PPE	
		Montant moyen perçu en 2005 (en euros)	Part dans le revenu disponible 2004 (en %)
D1	39,4	370	2,6
D2	62,7	343	1,7
D3	71,5	348	1,6
D4	72,5	315	1,4
Médiane	60,3	319	1,2
D6	48,7	334	1,1
D7	40,2	311	0,9
D8	23,4	275	0,7
D9	11,3	248	0,5
D10	4,6	257	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>42,0</b>	<b>327</b>	<b>1,3</b>

Champ : ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans, n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul.  
Lecture : parmi les 10 % de ménages ayant les plus faibles revenus (D1), 39,4 % ont touché la PPE d'un montant moyen de 370 euros en 2005 au titre des revenus de l'année 2004 ; cela représente 2,6 % de leur revenu disponible.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 2. Lien entre activité et prime pour l'emploi

en %

Situation du ménage vis à vis de l'activité au sens du BIT	Part de ménages bénéficiant de la PPE versée en 2005 au titre des revenus 2004
<b>Couple</b>	
2 actifs	38,1
1 actif et 1 chômeur	53,9
1 actif et 1 inactif	49,5
2 chômeurs	36,5
1 chômeur et 1 inactif	28,5
2 inactifs	10,4
<b>Personne seule</b>	
Actif	33,6
Chômeur	14,9
Inactif	6,4
<b>Famille monoparentale</b>	
Actif	59,0
Chômeur	19,0
Inactif	11,1
<b>Autre type de ménage</b>	<b>32,2</b>

Note : les pourcentages de bénéficiaires concernent la PPE touchée en septembre 2005 au titre des revenus 2004. L'activité est au sens du BIT (bureau international du travail) et correspond à l'activité la semaine de référence au cours du dernier trimestre de l'année 2004, ce qui explique que des chômeurs ou des inactifs peuvent bénéficier de la PPE.

Champ : ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans, n'est pas étudiante, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul, composés d'un seul foyer fiscal, dont les personnes à charge n'exercent aucune activité et dont aucun membre n'exerce une profession indépendante.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 10 Pauvreté monétaire en France

En 2004, 6,9 millions d'individus pauvres vivent en métropole, soit 11,7 % de la population, pour un **seuil de pauvreté** fixé à 60 % de la médiane du niveau de vie (788 euros par mois) (*figures 1 et 2*). Cette proportion varie de façon significative avec le niveau du seuil. Elle est de 6,2 % avec un seuil à 50 % de la médiane qui correspond à 657 euros par mois et elle s'élève à 19,7 % lorsque le seuil est fixé à 70 % du niveau de vie médian (soit 920 euros par mois). Ainsi, 5,5 % des individus ont un niveau de vie mensuel compris entre 657 et 788 euros, et 8 % entre 788 et 920 euros. Les niveaux de vie dans le bas de la distribution sont donc particulièrement concentrés.

Par rapport à 1996, le **taux de pauvreté** est plus bas en 2004 quel que soit le seuil retenu. Avec un seuil à 60 % de la médiane, le taux de pauvreté décroît de 13,5 % à 11,7 % (*figure 1*), ce qui correspond à 761 000 individus pauvres de moins sur la période (*figure 2*). Le nombre de personnes pauvres décroît régulièrement entre 1996 et 2002 ; cette baisse n'est interrompue que par une légère remontée en 2000 – indépendamment du niveau du seuil retenu. La bonne conjoncture économique sur cette période, et notamment la baisse du chômage entre 1997 et 2001, y contribue. Par rapport à cette

tendance, les années 2003 et 2004 présentent une rupture, avec une remontée des taux de pauvreté aux seuils les plus bas à 40 et 50 % du niveau de vie médian. Le nombre d'individus très pauvres, c'est-à-dire ceux dont le niveau de vie est inférieur au seuil à 40 %, est en hausse en 2003 et 2004 ; celui des personnes pauvres au seuil à 50 % augmente de 0,4 point en 2003 par rapport à 2002.

Le niveau d'éducation comme la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage ont un impact sur le risque de pauvreté. Le taux de pauvreté des individus qui vivent dans des ménages où la personne de référence est agriculteur exploitant atteint 31 % au seuil à 60 %. À l'opposé, lorsque la personne de référence est cadre, le taux de pauvreté tombe à 1,9 % (*figure 3*). La situation sur le marché du travail est souvent liée au niveau de diplôme atteint. Les individus ayant fait des études supérieures sont ainsi davantage épargnés par la pauvreté (*figure 4*). Seulement 3,9 % des individus vivant dans un ménage où la personne de référence est diplômée de l'enseignement supérieur sont pauvres au seuil à 60 %. Ils sont 19,1 % à vivre sous le seuil de pauvreté lorsque la personne de référence est titulaire du seul certificat d'études primaires ou n'a aucun diplôme. ■

### Définitions

**Seuil de pauvreté** : fraction, communément 50 % ou 60 %, du niveau de vie médian de l'ensemble des individus.

**Pauvreté monétaire** : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On utilise traditionnellement des seuils à 60 % ou à 50 % du niveau de vie médian.

**Taux de pauvreté** : le taux de pauvreté correspond au pourcentage de la population en situation de pauvreté monétaire.

### Pour en savoir plus

- Lollivier S., Verger D., « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes », *Économie et Statistique* n° 308-309-310, Insee, 1997.
- « Observatoire de la pauvreté : le rapport de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion », *la Documentation française*, 2003-2004.
- Dell F., Legendre N., « De 1996 à 2000, la pauvreté relative baisse puis se stabilise » *Insee Première* n° 942, 2003.
- *France Portrait Social* 2006, Insee.

## 1. Taux de pauvreté de 1996 à 2004

	Seuil de 70 %		Seuil de 60 %		Seuil de 50 %		Seuil de 40 %	
	Taux de pauvreté	Précision						
1996	21,5	0,70	13,5	0,69	7,2	0,54	3,3	0,36
1997	21,6	0,51	13,4	0,47	6,9	0,35	3,1	0,23
1998	21,0	0,40	12,8	0,37	6,7	0,29	2,5	0,18
1999	20,9	0,40	12,3	0,36	6,4	0,28	2,3	0,17
2000	21,0	0,39	12,7	0,36	6,5	0,28	2,4	0,16
2001	20,8	0,39	12,4	0,35	6,1	0,26	2,3	0,15
2002	20,5	0,50	12,2	0,44	6,0	0,32	2,1	0,19
2002 - rétropolée*	20,5	0,45	12,0	0,45	5,9	0,32	2,1	0,19
2003	20,3	0,56	12,0	0,48	6,3	0,38	2,1	0,23
2004	19,7	0,54	11,7	0,47	6,2	0,36	2,2	0,21

\* De 1996 à 2002, les enquêtes *Revenus fiscaux* s'appuyaient sur les recensements de 1990 et 1999. L'enquête 2002 rétropolée correspond, avec les enquêtes 2003 et 2004, au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvements libératoires figurant sur la déclaration fiscale.

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquêtes *Revenus fiscaux 1996 à 2004*, Insee-DGI.

## 2. Nombre d'individus pauvres de 1996 à 2004

en milliers

	Seuil de 70 %		Seuil de 60 %		Seuil de 50 %		Seuil de 40 %	
	Effectifs	Précision	Effectifs	Précision	Effectifs	Précision	Effectifs	Précision
1996	12 145	395	7 628	389	4 089	305	1 872	203
1997	12 241	289	7 611	266	3 925	198	1 774	130
1998	11 976	228	7 275	211	3 806	165	1 450	103
1999	11 957	229	7 065	206	3 641	161	1 314	97
2000	12 107	225	7 328	208	3 742	162	1 385	92
2001	12 088	225	7 167	203	3 557	154	1 324	88
2002	11 992	290	7 147	258	3 493	187	1 227	112
2002 - rétropolée*	11 856	259	6 976	259	3 431	188	1 190	111
2003	11 844	328	7 016	278	3 695	219	1 244	133
2004	11 568	314	6 867	270	3 635	211	1 265	122

\* De 1996 à 2002, les enquêtes *Revenus fiscaux* s'appuyaient sur les recensements de 1990 et 1999. L'enquête 2002 rétropolée correspond, avec les enquêtes 2003 et 2004, au début d'une nouvelle série de statistiques sur les revenus, s'appuyant sur les résultats annuels du recensement de la population. Cette nouvelle série prend par ailleurs en compte les revenus soumis à prélèvements libératoires figurant sur la déclaration fiscale.

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquêtes *Revenus fiscaux 1996 à 2004*, Insee-DGI.

### 3. Taux de pauvreté selon la catégorie sociale de la personne de référence du ménage

	Taux à 60 %	Taux à 50 %
Agriculteurs exploitants	31,0	21,5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	15,5	10,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1,9	1,1
Professions intermédiaires	3,7	1,9
Employés	14,0	7,1
Ouvriers	15,2	7,3
Chômeurs	37,8	25,4
Retraités	9,0	3,4
<b>Ensemble</b>	<b>11,7</b>	<b>6,2</b>

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquêtes *Revenus fiscaux 2004*, Insee-DGI.

### 4. Taux de pauvreté selon le niveau de diplôme de la personne de référence du ménage

	Taux à 60 %	Taux à 50 %
Diplôme d'enseignement supérieur	3,9	2,7
Baccalauréat + 2 ans	4,0	2,3
Baccalauréat ou brevet professionnel	8,1	4,6
CAP, BEP	10,2	5,1
BEPC	11,4	5,8
Aucun diplôme ou CEP	19,1	10,0
<b>Ensemble</b>	<b>11,7</b>	<b>6,2</b>

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquêtes *Revenus fiscaux 2004*, Insee-DGI.

# 11 Pauvreté monétaire en Europe

En retenant pour chaque pays, à l'instar d'Eurostat, un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie national médian, le taux de pauvreté en 2004 pour l'Europe des 25 s'élève à 16 %. Ce taux correspond à 73 millions de personnes pauvres. L'élargissement de l'Europe de 15 à 25 pays n'a pas modifié de manière significative le taux de pauvreté moyen. Il masque néanmoins des disparités importantes entre les différents pays. Les taux de pauvreté nationaux varient de 21 % (Slovaquie, Portugal et Irlande) à moins de 10 % en République tchèque (*figure 1*).

Dans l'Europe des 15, les pays du sud de l'Europe comptent relativement plus de personnes pauvres que les pays du nord. L'Espagne, le Portugal, l'Italie ou la Grèce ont ainsi des taux de pauvreté supérieurs à 18 %. Mais l'entrée des nouveaux adhérents dans l'Europe a légèrement modifié cette répartition. Parmi eux se trouvent en effet à la fois des pays avec de forts taux de pauvreté (21 % en Slovaquie, 18 % en Estonie) et d'autres avec des taux parmi les plus faibles (8 % en République tchèque, 10 % en Slovénie). La France, la Finlande, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, la Hongrie et l'Autriche, avec des taux de pauvreté compris entre 11 et 14 %, se situent en dessous de la moyenne européenne, tandis que des pays comme la Belgique, la Pologne, l'Allemagne et le Royaume-Uni présentent des taux de pauvreté proches de la moyenne européenne.

La mesure de la pauvreté étant basée sur des seuils nationaux, certains pays nouveaux

adhérents à l'Union européenne présentent des taux de pauvreté faibles, malgré des niveaux de vie en **standards de pouvoir d'achat** (SPA) bien inférieurs à la moyenne de l'Europe des 15. Considérer de manière conjointe le taux de pauvreté et le seuil de pauvreté associé apporte un éclairage complémentaire. En effet, si dans un pays donné, l'ensemble de la population a un niveau de vie très bas, mais identique pour tous, le niveau de vie médian correspondra au niveau de vie général et aucun individu ne se trouvera en dessous du seuil de pauvreté à 60 % de ce niveau de vie général. Cette société aura donc un taux de pauvreté nul. Sans aller jusqu'à ce cas extrême, la République tchèque affiche le taux de pauvreté le plus bas de l'Union, mais également un seuil de pauvreté très faible (*figure 2*). Ses habitants sont peu nombreux à disposer d'un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian, mais le bas niveau du seuil souligne la faiblesse générale des ressources de vie dans ce pays.

Une autre approche pour comparer les inégalités dans les différents pays est de mesurer le niveau de vie des plus modestes par rapport à celui des plus aisés. Le rapport entre la masse des niveaux de vie des 20 % les plus aisés et celle des 20 % les plus pauvres est égal à 4,8 en 2004 pour l'UE à 25. Ce rapport varie de 3,1 en Slovénie à 7,2 au Portugal (en France, il est légèrement inférieur à 4). Ce rapport, plus élevé dans les pays du sud, indique que le niveau de vie des populations est plus homogène dans le nord de l'Europe que dans le sud. ■

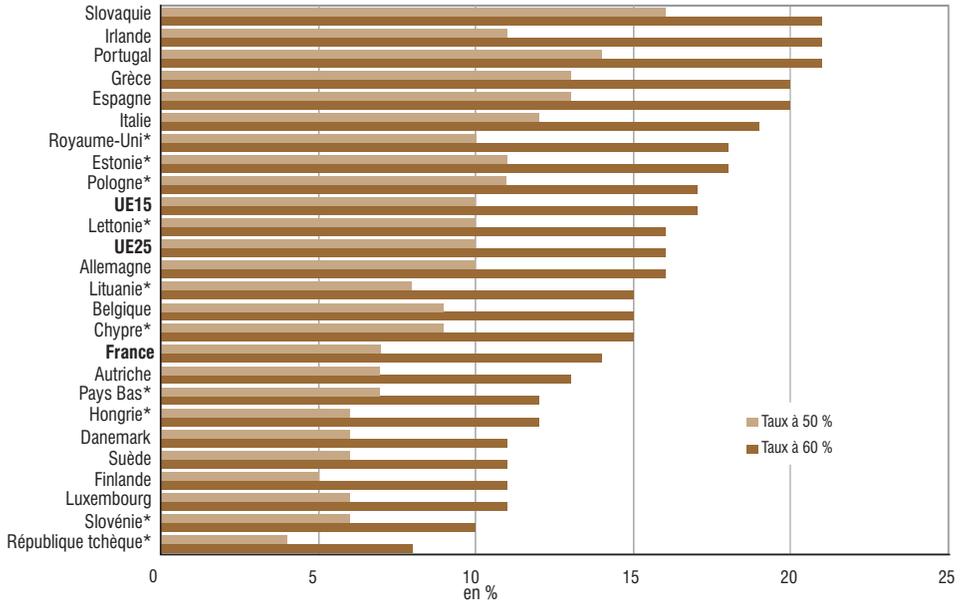
## Définitions

**Standard de pouvoir d'achat (SPA)** : dans les comparaisons internationales de niveaux de revenu moyen, les revenus sont déflatés des parités de pouvoir d'achat pour tenir compte à la fois des taux de change et des niveaux des prix qui peuvent être très différents d'un pays à l'autre.

## Pour en savoir plus

- « Pauvreté monétaire et exclusion sociale dans l'UE 25 », *Statistique en bref, Population et conditions sociales* 13/2005, Eurostat.
- « Observatoire de la pauvreté : le rapport de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion 2003-2004 », *la Documentation française*.
- « Les approches de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales », *Économie et Statistique* n° 383-384-385, Insee, 2005.

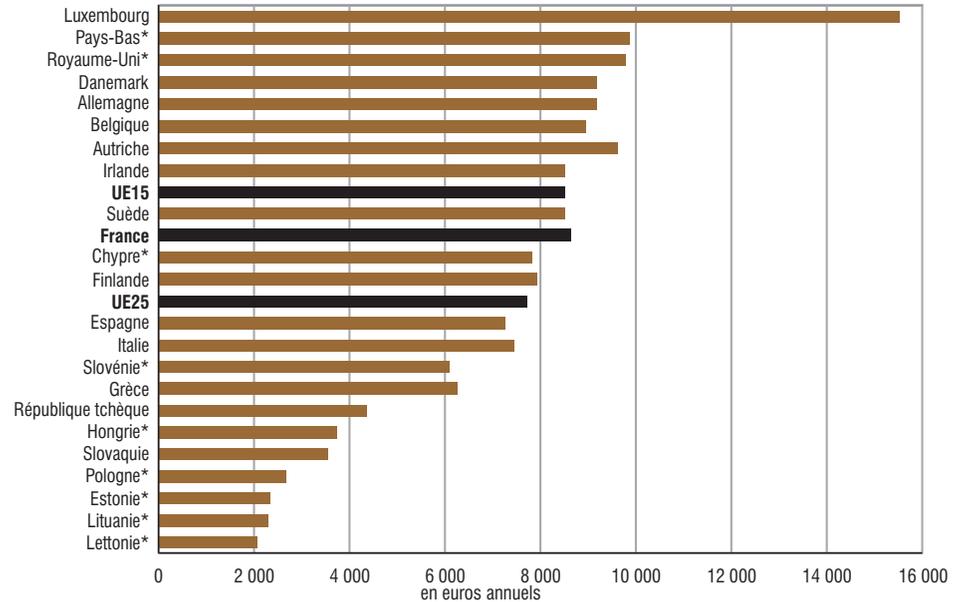
## 1. Taux de pauvreté en 2004



\* Chiffres de 2003.

Source : Eurostat, statistiques en bref - Population et conditions sociales 13/2005.

## 2. Seuil de pauvreté à 60 % en 2004



\* Chiffres de 2003.

Source : site d'Eurostat.

## 12 Composition familiale et niveau de vie

Pour tenir compte de la structure d'un ménage et des économies d'échelle qui peuvent être réalisées au sein de celui-ci, le revenu disponible du ménage est rapporté au nombre d'unités de consommation (*uc*) : une *uc* pour une personne seule, puis 0,5 *uc* par personne supplémentaire de plus de 14 ans et 0,3 *uc* par enfant (*figure 1*). On obtient ainsi le niveau de vie des individus qui composent ce ménage.

Ainsi, le niveau de vie d'un individu vivant dans un ménage disposant d'un revenu disponible de 1 000 euros s'élève à 1 000 euros s'il vit seul, à 667 euros s'il vit en couple ou encore à 476 euros s'il vit avec un conjoint et deux enfants de moins de 14 ans.

Avec une moyenne de 20 600 euros annuels, les personnes vivant en couple sans enfant disposent du niveau de vie moyen le plus élevé (*figure 2*). Les personnes vivant sans conjoint ont un niveau de vie moyen plus faible que ceux en couple ; elles ne bénéficient pas de l'économie d'échelle procurée par la présence d'un second adulte ainsi que du revenu que celui-ci serait susceptible d'apporter. En effet, une personne seule, dont le revenu disponible s'élève à 16 000 euros, a un niveau de vie de 16 000 euros. En revanche, si ce même individu vit avec un conjoint percevant un salaire équivalent, le revenu disponible du ménage est alors deux fois plus important, et leur niveau de vie est alors 33 % plus élevé par l'effet des unités de consommation. Cet effet est encore plus marqué s'il y a des enfants, puisque leur charge repose sur un seul individu ; il est néanmoins modéré par l'existence de droits supplémentaires et d'allocations spécifiques pour les familles monoparentales. Par ailleurs, la présence d'un second adulte dans le ménage peut aussi provoquer une baisse du niveau de vie s'il n'est pas apporteur de ressources puisqu'il compte pour 0,5 *uc* en plus.

Les individus vivant avec un enfant, qu'il soit en couple ou non, n'ont pas un niveau de vie significativement plus faible que ceux vivant dans la même situation matrimoniale sans enfant. Les personnes de référence des ménages (hors retraités) ayant un enfant sont en moyenne plus âgées (5 ans de plus pour les couples, 8 ans pour les personnes sans conjoint) que celles sans enfant et donc plus avancées dans leur cycle professionnel. Des revenus du travail plus élevés compensent alors globalement la charge supplémentaire due à la présence de l'enfant. À partir de deux enfants dans le ménage, les niveaux de vie des individus sont nettement plus bas : 18 400 euros pour ceux vivant en couple avec deux enfants et 15 700 euros pour ceux avec trois enfants ou plus. Les familles monoparentales avec plusieurs enfants ont un niveau de vie moyen inférieur de 5 000 euros annuels au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population. Les personnes seules sans enfant sont plus souvent des personnes âgées (65 ans ou plus) au niveau de vie moins élevé (*voir fiche Âge et niveau de vie*).

Les personnes seules avec ou sans enfant, les individus vivant dans des ménages complexes ainsi que les familles nombreuses (trois enfants ou plus) représentent une part de plus en plus faible dans les déciles de niveau de vie au fur et à mesure que l'on s'élève dans la distribution (*figure 3*). Ainsi, 22 % des individus dont le niveau de vie appartient au premier décile sont des personnes vivant seules, contre 9 % pour ceux du dernier décile. Inversement, la part des couples sans enfant augmente dans la distribution, passant de 12 % des individus du 1<sup>er</sup> décile à 36 % de ceux du dernier décile. Les couples avec enfants sont proportionnellement plus présents dans les déciles médians. ■

### Pour en savoir plus

- Guillemain O., Roux V., « Comment se détermine le niveau de vie d'une personne ? », *Insee Première* n° 798, juillet 2001.

# Composition familiale et niveau de vie 12

## 1. Type de ménage et unités de consommation : quelques cas

Type de ménage	Configuration	Nombre d'uc correspondant	Niveau de vie correspondant à un revenu disponible de 1000 euros
Ménage une personne	1 adulte	1,0	1 000
Monoparentale 1 enfant	1 adulte + 1 enfant de - de 14 ans	1,3	769
	1 adulte + 1 enfant de + de 14 ans	1,5	667
Monoparentale 2 enfants	1 adulte + 2 enfants de - 14 ans	1,6	625
	1 adulte + 1 enfant de - de 14ans et 1 de + de 14 ans	1,8	556
Couple	2 adultes	2,0	500
Couple 1 enfant	2 adultes + 1 enfant de - de 14 ans	2,1	476
	2 adultes + 1 enfant de + de 14 ans	2,4	417
Couple 2 enfants	2 adultes + 2 enfants de - de 14 ans	2,6	385
Couple 3 enfants ou plus	2 adultes + 3 enfants de - de 14 ans	2,8	357
	2 adultes + 2 enfants de - de 14 ans et 1 enfant de + de 14 ans	2,8	357
	2 adultes + 1 enfant de - de 14 ans et 2 enfants de + de 14 ans	2,8	357

## 2. Niveau de vie par type de ménage

	Niveau de vie moyen (euros)	Part de la population (%)
Personne seule sans enfant	16 300	13
Monoparentale 1 enfant	15 500	4
Monoparentale + d'1 enfant	13 000	4
Couple sans enfant	20 600	23
Couple 1 enfant	19 700	16
Couple 2 enfants	18 400	22
Couple 3 enfants ou +	15 700	14
Ménage complexe*	15 500	4
<b>Ensemble</b>	<b>18 030</b>	<b>100</b>

\* Ménages autres que personne seule ou couple avec ou sans enfant.

Champ : individus vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 3. Répartition des personnes par type de ménage selon les déciles de niveau de vie en 2004 en %

	<D10	>D10 <D30	>D30 <D50	>D50 <D70	>D70 <D90	>D90
Personne seule sans enfant	22	15	15	11	10	9
Monoparentale un enfant	5	5	5	3	3	2
Monoparentale de plus d'un enfant	10	7	4	2	2	1
Couple sans enfant	12	19	21	25	29	36
Couple un enfant	10	10	14	19	21	18
Couple deux enfants	15	19	24	24	24	22
Couple trois enfants ou plus	20	19	14	11	9	10
Ménage complexe*	7	5	4	4	3	2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* Ménages autres que personne seule ou couple avec ou sans enfant.

Champ : individus vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 13 Niveau de vie des personnes actives

En 2004, les personnes actives ont un niveau de vie supérieur de 14 % en moyenne à celui des inactifs (figure 1). Le **niveau de vie moyen** d'un actif s'élève à 19 300 euros, celui d'un inactif à 17 000 euros. Le niveau de vie moyen plus élevé des actifs cache des inégalités liées à la situation sur le marché du travail plus importantes que chez les inactifs : le niveau de vie moyen d'un chômeur est inférieur de 30 % à celui d'un actif occupé et de 20 % à celui d'un inactif. Par définition hors du marché du travail, les retraités, étudiants et enfants ont un niveau de vie moyen comparable : 16 800 euros pour les enfants et 17 100 euros pour les étudiants. Les enfants et les étudiants bénéficient des revenus d'activité et de remplacement apportés par les personnes avec lesquelles ils vivent. Ils ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage mais augmentent le nombre d'unités de consommation du ménage et diminuent ainsi son niveau de vie. Les autres inactifs (femmes au foyer, handicapés, chômeurs non inscrits...) bénéficient moins souvent des revenus d'autres membres du ménage, et ont parmi les inactifs le niveau de vie le plus faible : 15 900 euros, soit 7 % de moins que les étudiants, mais 17 % de plus que les chômeurs.

La **pauvreté monétaire** touche moins les actifs que les inactifs : au seuil à 60 %, 9,2 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté alors que 13,4 % des inactifs sont dans cette situation

(figure 2). Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est cinq fois moins élevé pour les actifs occupés que pour les chômeurs. Avec un taux de pauvreté de 31,9 %, les chômeurs sont les plus atteints par la pauvreté monétaire. Toutefois, occuper un emploi ne met pas à l'abri de la pauvreté : 1,6 million de personnes actives occupées vivent en dessous du seuil de pauvreté (soit 65 % des actifs pauvres). Par ailleurs, 1,6 million d'enfants appartiennent à un ménage pauvre ; ils représentent 23 % de la population pauvre.

Les personnes actives ont plus souvent que les inactifs un revenu supérieur au niveau de vie médian de la population : 58 % contre 40 %. Les chômeurs se concentrent dans les premiers déciles de revenus : 56 % des chômeurs ont un niveau de vie modeste (trois premiers déciles), 29 % appartiennent au premier décile. 26 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie supérieur à la médiane. Les niveaux de vie des retraités sont moins dispersés que ceux des actifs, notamment grâce au minimum vieillesse qui assure un plancher minimum de revenu. De plus, le système de retraite, qui assure des taux de remplacement plus élevés pour les bas salaires, favorise la concentration dans les niveaux de vie intermédiaires (entre le deuxième et le sixième décile). Les enfants se situent un peu plus souvent en bas de l'échelle des niveaux de vie parce qu'ils appartiennent plus souvent à des familles nombreuses ou monoparentales, plus fréquemment modestes. ■

### Définitions

**Actif occupé au sens du BIT** : personne âgée de 15 ans ou plus ayant travaillé (même une heure) au cours d'une semaine de référence, ou pourvue d'un emploi mais qui en est temporairement absente. Les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail sont des actifs occupés.

**Chômeur au sens du BIT** : personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, même une heure) durant une semaine de référence, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

**Inactif** : personne qui n'est ni actif occupé ni chômeur – jeunes scolaires, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

# Niveau de vie des personnes actives 13

## 1. Niveau de vie selon l'activité en 2004

en euros

	Moyenne	Médiane
<b>Actifs</b>	<b>19 300</b>	<b>17 100</b>
Actifs occupés	19 900	17 700
Chômeurs	13 600	11 800
<b>Inactifs</b>	<b>17 000</b>	<b>14 600</b>
Étudiants de 18 ans ou plus	17 100	14 800
Retraités	17 400	15 200
Autres inactifs	15 900	12 900
<b>Enfants de moins de 18 ans</b>	<b>16 800</b>	<b>14 800</b>
<b>Ensemble de la population</b>	<b>18 000</b>	<b>15 800</b>

Champ : personnes vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 2. Pauvreté des individus au seuil à 60 % en 2004

	Effectifs (en milliers)	Pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
<b>Actifs</b>	<b>26 970</b>	<b>2 480</b>	<b>5,9</b>
Actifs occupés	24 270	1 619	6,7
Chômeurs	2 700	861	31,9
<b>Inactifs</b>	<b>20 774</b>	<b>2 788</b>	<b>13,4</b>
Étudiants de 18 ans ou plus	4 076	664	16,3
Retraités	11 717	981	8,4
Autres inactifs	4 981	1 143	22,9
<b>Enfants de moins de 18 ans</b>	<b>10 996</b>	<b>1 600</b>	<b>14,5</b>
<b>Ensemble de la population</b>	<b>58 739</b>	<b>6 867</b>	<b>11,7</b>

Champ : personnes vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 3. Distribution de la population en 2004 selon les déciles de niveau de vie

en %

	D1	D2	D3	D4	Médiane	D6	D7	D8	D9	D10	Total
<b>Actifs</b>	<b>8,3</b>	<b>7,1</b>	<b>8,0</b>	<b>9,1</b>	<b>9,7</b>	<b>10,6</b>	<b>11,4</b>	<b>11,7</b>	<b>11,9</b>	<b>12,1</b>	<b>100</b>
Actifs occupés	6,0	6,2	7,6	9,1	9,9	11,1	12,1	12,5	12,6	13,0	100
Chômeurs	28,7	15,6	11,6	9,8	8,6	6,3	5,2	4,8	5,3	4,1	100
<b>Inactifs</b>	<b>13,4</b>	<b>12,2</b>	<b>11,4</b>	<b>10,8</b>	<b>10,1</b>	<b>9,0</b>	<b>8,3</b>	<b>8,3</b>	<b>8,3</b>	<b>8,1</b>	<b>100</b>
Étudiants de 18 ans ou plus	23,2	10,0	8,8	9,0	8,8	8,4	7,6	8,1	8,1	8,1	100
Retraités	6,8	11,7	11,9	12,1	11,3	10,1	9,2	9,5	9,3	8,2	100
Autres inactifs	20,2	15,6	12,6	9,2	8,5	7,1	7,0	5,8	6,0	7,9	100
<b>Enfants de moins de 18 ans</b>	<b>12,5</b>	<b>12,1</b>	<b>11,6</b>	<b>10,1</b>	<b>9,9</b>	<b>9,8</b>	<b>9,3</b>	<b>8,5</b>	<b>8,1</b>	<b>8,0</b>	<b>100</b>
<b>Ensemble de la population</b>	<b>10,0</b>	<b>100</b>									

Champ : personnes vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 14 Âge et niveau de vie

En 2004, avec un niveau de vie moyen s'élevant à 16 300 euros annuels, les plus jeunes (18-24 ans) ont le niveau de vie le plus faible (figure 1). Seulement 31 % de ces individus sont la personne de référence du ménage ou son conjoint. Ce sont donc pour la majorité d'entre eux des **enfants** majeurs n'ayant pas encore quitté le foyer familial. Ils sont souvent dépendants financièrement et représentent donc une charge supplémentaire dans le ménage, ce qui explique en partie leur faible niveau de vie, partagé par tous les membres du ménage. Par ailleurs, 79 % de ceux qui sont à cet âge personne de référence de leur ménage ou conjoint de celui-ci n'ont pas d'enfant. Leur faible niveau de vie s'explique davantage par des revenus d'activité en moyenne inférieur à 70 % de ceux de l'ensemble de la population et des transferts sociaux globalement plus bas que la moyenne. Les 18-24 ans sont aussi ceux ayant le taux de pauvreté le plus élevé. Près de 17 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté à 60 %.

Les 25-29 ans sont plus de 80 % à vivre de façon autonome, en tant que personne de référence ou son conjoint. Leurs revenus d'activité et les transferts sociaux qu'ils perçoivent, même s'ils sont encore inférieurs à la moyenne, leur permettent d'avoir des niveaux de vie moyen et médian nettement supérieurs aux plus jeunes, et avoisinant ceux de l'ensemble des individus. Leur niveau de vie est relativement plus élevé car la moitié d'entre eux n'a pas d'enfants à charge et un quart n'en a qu'un seul. Cette hausse du niveau de vie conduit à une baisse de 6,7 points du taux de pauvreté par rapport à la classe d'âge précédente.

75 % des individus âgés de 30 à 49 ans qui sont personne de référence ou conjoint vivent

dans un ménage avec enfant (en 2005, l'âge moyen de la femme à la première naissance est 29,7 ans). Les niveaux de vie médian et moyen entre 25-29 ans et 30-39 ans ne varient quasiment pas, la charge d'enfant pouvant être compensée par une hausse des revenus d'activité conjuguée à une augmentation des transferts sociaux, en particulier les aides liées à la famille. Les 40-49 ans bénéficient, eux, des revenus d'activité les plus élevés. Mais c'est dans cette tranche d'âge que l'on rencontre le plus de familles nombreuses (près de la moitié des ménages avec trois enfants ou plus), ce qui explique le taux de pauvreté de 11,3 %, le plus élevé après celui des 18-24 ans.

Entre 50 et 64 ans, la taille des familles commence à se réduire car les enfants les plus âgés quittent le foyer familial ; 60 % des individus de cette classe d'âge, personne de référence ou conjoint, n'ont plus d'enfants dans le ménage. Liés au départ des enfants ou à leur âge plus élevé, les transferts sociaux sont en revanche plus réduits que dans la tranche d'âge précédente. Le revenu d'activité diminue mais les pensions et retraites compensent partiellement cette baisse. Globalement, les ménages étant de plus petite taille, les niveaux de vie de ces personnes sont les plus élevés : revenu moyen annuel de 21 000 euros et revenu médian de 18 100 euros. Ils sont 17 % à se trouver dans le 10<sup>e</sup> décile de niveau de vie (figure 2).

À partir de 65 ans, la baisse du niveau de vie est due notamment au passage à la retraite. Les pensions et retraites ne compensent pas la baisse des revenus d'activités. Malgré un niveau de vie plus faible, le taux de pauvreté des personnes âgées de 65 ans ou plus est le plus bas (8,7 %) (voir fiche et dossier *Niveau de vie des personnes âgées*). ■

### Définitions

**Enfants** : contrairement à la fiche 15, traitant des enfants de moins de 18 ans, le terme d'enfant est ici utilisé sans limite d'âge.

## 1. Niveau de vie et taux de pauvreté des personnes de 18 ans ou plus par tranche d'âge

	Répartition dans l'ensemble de la population (en %)	Niveau de vie (en euros)		Taux de pauvreté (en %)
		Médiane	Moyenne	
18 à 24 ans	12	14 700	16 300	16,6
25 à 29 ans	8	16 400	17 600	9,9
30 à 39 ans	18	16 300	18 100	10,6
40 à 49 ans	18	16 500	18 500	11,3
50 à 64 ans	23	18 100	21 000	9,7
65 ans ou plus	21	14 800	17 100	8,7
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>16 100</b>	<b>18 400</b>	<b>10,7</b>

Champ : personnes vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : on considère l'ensemble des personnes de 18 ans ou plus, leur niveau de vie étant le niveau de vie du ménage dans lequel ils vivent.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 2. Distribution de la population en 2004 selon les déciles de niveau de vie

	en %						Total
	< D1	D1 - D3	D3 - D5	D5 - D7	D7 - D9	> D9	
18 à 24 ans	21	20	20	18	16	6	100
25 à 29 ans	10	17	20	25	22	7	100
30 à 39 ans	9	19	19	22	21	9	100
40 à 49 ans	10	17	20	20	22	11	100
50 à 64 ans	9	14	16	19	25	17	100
65 ans ou plus	7	26	24	19	17	8	100
<b>Ensemble des 18 ans ou plus</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>100</b>

Champ : personnes vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : on considère l'ensemble des personnes de 18 ans ou plus, leur niveau de vie étant le niveau de vie du ménage dans lequel ils vivent. Les déciles de niveau de vie sont calculés sur l'ensemble des individus, ceux de moins de 18 ans compris.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 15 Niveau de vie et pauvreté des enfants

Le niveau de vie moyen des moins de 18 ans s'élevait en 2004 à 16 700 euros, soit 93 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population (*figure 1*). Ceci reflète le fait que le niveau de vie des ménages comprenant des enfants est inférieur à la moyenne, puisque par définition, le niveau de vie d'un enfant correspond à celui des individus du ménage dans lequel il vit. D'un point de vue monétaire, un enfant constitue une charge financière alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage. De plus, même si l'enfant ouvre droit à un certain nombre de prestations et à des barèmes particuliers (allocations logement, impôts, ...), leurs montants ne compensent généralement pas son coût réel. Ces résultats se retrouvent en terme de pauvreté des **enfants**. En 2004, deux millions d'enfants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté à 60 % (*figure 2*). 15,1 % des personnes de moins de 18 ans sont pauvres, contre 11,7 % pour la population globale. Le taux de pauvreté des moins de 18 ans augmente avec l'âge, malgré une légère baisse entre 6 et 8 ans par rapport aux 3-5 ans. Les enfants les plus jeunes sont ainsi les moins exposés à la pauvreté. Inversement, les plus âgés sont les plus touchés. Les besoins des enfants, croissants avec l'âge et pris en compte ici au travers de l'échelle d'équivalence (voir fiche *Composition familiale et niveau de vie*), expliquent en partie ce constat. Par ailleurs, un certain nombre de prestations familiales ne sont plus versées au-delà d'un certain âge.

De plus, les enfants jeunes ont moins souvent des frères et sœurs et vivent plus souvent avec leurs deux parents. Ainsi 6 % des moins de trois ans vivent dans une famille monoparentale, contre 19 % des 15-17 ans.

Le risque de pauvreté des enfants croît avec la taille de la famille (*figure 3*). La moitié des enfants pauvres vit avec au moins deux frères ou sœurs de moins de 25 ans, et 45 % des enfants vivant dans des ménages de cinq enfants ou plus sont pauvres. Les enfants vivant avec un frère ou une sœur ont un niveau de vie et un taux de pauvreté équivalant à celui des enfants uniques (ou ceux dont les frères et sœurs ont déjà quitté le foyer parental).

Le taux de pauvreté des enfants dépend également de la situation de leurs parents, ou de la personne de référence du ménage, vis-à-vis du marché de l'emploi. La grande majorité des parents sont en effet des personnes en âge de travailler. C'est dans les ménages exposés au chômage que la pauvreté des enfants est la plus fréquente : 57 % des enfants vivant dans une famille monoparentale où la personne de référence est au chômage ou inactive, et plus de 60 % de ceux vivant avec leurs deux parents tous deux sans emploi, appartiennent à la population pauvre (*figure 4*). Lorsque aucun parent ne travaille (couple ou personne seule), le taux de pauvreté des enfants est moins important dans les familles monoparentales. Au contraire, vivre avec deux parents actifs préserve les enfants de la pauvreté (seulement 4,5 % de pauvres). ■

### Définitions

**Enfants** : il s'agit ici des personnes de moins de 18 ans, avec ou sans lien de parenté avec la personne de référence.

### Pour en savoir plus

- Dell F. et Legendre N., « Les enfants pauvres : une autre image de la pauvreté ? », *Document de travail de la DSDS* n° 0304, Insee, 2003.

# Niveau de vie et pauvreté des enfants 15

## 1. Niveau de vie moyen des enfants en 2004

	En euros	En proportion de la moyenne (en %)
Moins de 18 ans	16 700	93
Adultes de 18 à 64 ans	18 750	104
Adultes de 65 ans ou plus	17 140	95
<b>Ensemble</b>	<b>18 030</b>	<b>100</b>

Champ : personnes vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : le niveau de vie moyen des individus de moins de 18 ans s'élève à 93 % du niveau de vie moyen.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 2. Pauvreté des enfants selon l'âge en 2004 au seuil de 60 %

	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de pauvres (en milliers)
Moins de 3 ans	12,3	260
De 3 à 5 ans	15,4	364
De 6 à 8 ans	13,9	301
De 9 à 11 ans	14,8	310
De 12 à 14 ans	16,1	365
De 15 à 17 ans	17,7	402
<b>Ensemble des enfants</b>	<b>15,1</b>	<b>2 001</b>
Adultes de 18 à 64 ans	11,2	4 044
Adultes de 65 ans ou plus	8,7	823
<b>Ensemble</b>	<b>11,7</b>	<b>6 867</b>

Champ : personnes vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 3. Pauvreté des enfants de moins de 18 ans selon le nombre de frère et sœurs de moins de 25 ans

Nombre de personnes de moins de 25 ans dans le ménage	Taux de pauvreté (en %)	Niveau de vie moyen (€ 2004)	Nombre de pauvres (en milliers)
1	12,1	17 610	309
2	11,2	17 680	669
3	16,3	15 730	544
4	28,3	13 670	259
5 ou plus	45,1	12 150	220
<b>Ensemble</b>	<b>15,1</b>	<b>13 700</b>	<b>2001</b>

Champ : personnes de moins de 18 ans vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Seuls les enfants de la personne de référence ou de son conjoint sont considérés.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 4. Pauvreté des enfants selon l'activité des parents en 2004 au seuil de 60 %

Position des parents sur le marché du travail	Niveau de vie moyen	Taux de pauvreté	Structure de la population des enfants pauvres	Enfants non pauvres
	(€ 2004)	(en %)	(en %)	(en %)
<b>Un couple</b>	<b>17 440</b>	<b>12,4</b>	<b>69,2</b>	<b>86,6</b>
2 actifs occupés	19 380	4,5	15,3	57,7
1 actif occupé, 1 chômeur	15 360	16,1	7,3	6,7
1 actif occupé, 1 inactif	15 220	18,9	26,0	19,9
2 chômeurs	9 780	61,9	4,1	0,4
1 chômeur + 1 inactif	9 540	61,1	9,8	1,1
2 inactifs	10 040	61,1	6,7	0,8
<b>Une personne seule</b>	<b>12 710</b>	<b>28,8</b>	<b>24,5</b>	<b>10,9</b>
1 actif occupé	14 150	14,3	8,1	8,7
1 chômeur	9 860	61,1	7,5	0,9
1 inactif	9 770	55,8	8,9	1,3
<b>Autres*</b>	<b>13 140</b>	<b>29,6</b>	<b>6,3</b>	<b>2,6</b>
<b>Total</b>	<b>16 700</b>	<b>15,1</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Autres : enfants ne vivant pas dans un ménage de type parent(s) + enfant(s).

Champ : personnes de moins de 18 ans vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les enfants vivant avec leurs deux parents, tous deux actifs occupés, disposent d'un niveau de vie moyen de 19 383 euros. 4,5 % d'entre eux sont pauvres. 15,3 % des enfants pauvres vivent dans cette configuration familiale, contre 57,7 % des enfants non pauvres.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 16 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées

En 2004, les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent 16 % de la population vivant en ménage ordinaire. Un tiers d'entre elles vivent seules, une petite moitié en couple et 8 % avec des descendants (*figure 1*). Les personnes vivant en institution ne sont pas prises en compte dans ces résultats.

Les personnes âgées sont sur-représentées dans les 50 % de population la plus modeste en terme de niveau de vie (*figure 2*). Cette sur-représentation s'observe surtout au niveau des déciles 2 à 5 : les personnes âgées constituent plus de 19 % de la population dans chacun de ces déciles, soit 3 à 4 points de plus que leur part dans l'ensemble de la population. À l'inverse, dans la moitié de la population la plus aisée, leur proportion est moins importante et varie entre 13 % et 16 % selon les déciles. Parmi les 10 % de personnes aux revenus les plus élevés, 13,4 % sont des personnes âgées, soit 2,5 points de moins que leur part dans la population globale. Cependant, l'enquête *Revenus fiscaux* ne prend pas en compte les dépenses liées au logement dans le concept de niveau de vie. Or, les personnes âgées plus souvent propriétaires de leur logement, donc sans charge de remboursement, verraient leur niveau de vie relatif sensiblement amélioré avec un concept de niveau de vie intégrant le loyer. Par ailleurs, les revenus du patrimoine sont mal appréhendés par la source utilisée, certains n'étant pas déclarés car non imposables, ce qui sous-estime encore le niveau de vie des personnes âgées, plus souvent concernées par ces revenus.

La part des personnes âgées vivant dans un ménage dont un membre au moins perçoit le **minimum vieillesse** atteint 37 % dans le premier décile et 16 % dans le deuxième. Pour les autres déciles, cette proportion est inférieure à 5 %. En moyenne, 6,3 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans un ménage où au moins un des membres bénéficie du minimum vieillesse.

Parmi les 65 ans ou plus, la part des personnes vivant seules est plus importante dans les cinq premiers déciles de niveau de vie (*figure 3*). Dans le dixième de population la plus défavorisée, la proportion des personnes seules est plus de deux fois supérieure à celle des autres types de ménages de personnes âgées. Un couple de personnes âgées ayant pour seul revenu le minimum vieillesse (1 054 euros mensuels en 2004, soit un niveau de vie de 703 euros) se positionne dans le premier décile de niveau de vie, dont la limite s'élève à 753 euros mensuels. Ces personnes ne sont pas épargnées par la pauvreté au seuil à 60 % (788 euros par mois) contrairement au seuil à 50 % (645 euros). Par contre, le niveau de vie de celles qui vivent seules, sans autre ressource que ce minimum social (588 euros mensuels), n'est pas suffisant pour échapper à la pauvreté au seuil de 50 %, et *a fortiori* au seuil à 60 %. Ainsi, alors que 14,2 % des personnes âgées isolées vivent sous le seuil de pauvreté à 60 %, le taux de pauvreté de celles qui vivent avec d'autres personnes (conjoint, descendants ou autres personnes sans lien familial direct) n'excède pas 6,7 % (*figure 1*). ■

### Définitions

**Minimum vieillesse** : minimum social qui permet aux personnes de 65 ans ou plus (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail) d'atteindre en 2004 un revenu égal à 588 euros par mois pour une personne seule, et 1 054 euros par mois pour un couple.

### Pour en savoir plus

- « Les personnes âgées », *Insee Références*, édition 2005.
- Chaput H., « L'allocation supplémentaire du minimum vieillesse - Bénéficiaires au 31 décembre 2002 », *Document de travail n° 60*, Drees, janvier 2004.

# Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées 16

## 1. Pauvreté des personnes âgées en 2004 au seuil de 60 %

en %

Type de ménage	Part dans l'ensemble des personnes âgées	Taux de pauvreté
Personne isolée	33	14,2
Personne en couple	47	5,8
Autre ménage de personnes âgées	2	5,4
Personne âgée avec descendants	8	6,7
Personne âgée vivant avec d'autres personnes	9	6,2

Champ : personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 2. Les personnes âgées par décile de niveau de vie en 2004

en %

Fractile du niveau de vie	Part des 65 ans ou plus	Taux de retraités vivant dans un ménage percevant le minimum vieillesse
D1	10,2	37,1
D2	20,8	16,1
D3	20,4	3,4
D4	20,2	2,8
Médiane	18,7	3,1
D6	16,0	1,5
D7	13,9	1,4
D8	14,2	1,6
D9	13,4	0,1
95 <sup>e</sup> centile	12,9	0,0
<b>Ensemble de la population</b>	<b>15,9</b>	<b>6,3</b>

Champ : personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 10,2 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans le premier décile de niveau de vie et 37,1 % des retraités de ce décile vivent dans un ménage bénéficiaire du minimum vieillesse.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 3. Répartition des 65 ans ou plus dans les déciles de niveau de vie selon le type de ménage dans lequel ils vivent

en %

Type de ménage	Part dans les déciles de niveau de vie										Total
	D1	D2	D3	D4	Médiane	D6	D7	D8	D9	D10	
Personne isolée	12	15	14	14	11	8	7	6	7	6	100
Personne en couple	4	12	12	12	12	10	9	10	9	9	100
Autre ménage de personnes âgées	3	9	22	9	12	12	9	12	7	5	100
Personne âgée avec descendants	5	10	13	12	12	11	13	7	5	5	100
Personne âgée vivant avec autres personnes	5	11	9	10	10	11	10	10	12	11	100

Champ : personnes âgées de 65 ans ou plus vivant dans des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : 12 % des personnes de 65 ans ou plus vivant seules appartiennent au premier décile de niveau de vie.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 17 Disparités de niveau de vie par sexe

Le revenu individuel considéré ici inclut les traitements et salaires, les indemnités chômage, les retraites, les pensions alimentaires ainsi que les rentes viagères. Les femmes salariées ou au chômage perçoivent des revenus individuels inférieurs en moyenne de 27 % à ceux des hommes dans la même situation. Leurs revenus individuels de l'ordre de 40 % des salaires masculins pour les plus bas revenus, se rapprochent ensuite de ceux des hommes pour se stabiliser autour de 80 % des revenus masculins dans les tranches de revenus médianes (*figure 1*). Les plus hauts revenus féminins sont en revanche sensiblement inférieurs à leurs équivalents masculins, de l'ordre de 70 % pour le dernier décile. Ces différences résultent de plusieurs facteurs observables, tels que niveau d'éducation, expérience professionnelle, interruption de carrière, mais aussi durées de travail des femmes en moyenne plus courtes, principalement à cause du temps partiel qui concerne un tiers des femmes contre 5 % des hommes. Néanmoins, à temps complet ou non, les femmes ont un salaire horaire plus faible que celui des hommes (-20 % pour le temps complet). Les retraites sont également beaucoup plus faibles pour les femmes : la retraite moyenne d'une femme est égale à 44 % de celle d'un homme. Les femmes actuellement à la retraite ont cotisé en moyenne moins d'années que les hommes (30 contre 42,5) et sur des salaires plus faibles. Les femmes ayant effectué une carrière complète perçoivent une pension de retraite inférieure de 35 % à celle des hommes. Néanmoins sur les dix dernières années, les salaires du secteur privé des hommes et des femmes se sont rapprochés.

La prise en compte des différentes situations familiales, en particulier par le calcul d'un niveau de vie dans le ménage, atténue significativement le constat précédent sur les inégalités entre hommes et femmes. Les hommes ou

femmes vivant seuls et âgés de moins de 60 ans, perçoivent des revenus proches qu'ils soient actifs (autour de 17 000 euros en moyenne) ou inactifs (un peu moins de 12 000 euros) (*figure 2*). Les différences les plus importantes de niveau de vie entre hommes et femmes se rencontrent au sein des familles monoparentales : celui des mères isolées représente 86 % de celui des pères isolés.

Les inégalités de revenus entre les femmes sont plus fortes que les inégalités entre les hommes (rapport inter-décile de 10,4 contre 5,7 pour les hommes). La dispersion des revenus féminins est particulièrement marquée dans la première moitié de la distribution, deux fois plus forte que pour les hommes. Cela tient au taux de temps partiel, plus fréquent chez les femmes et dans des emplois faiblement qualifiés.

Les différences en terme de niveau de vie se répercutent directement sur les taux de pauvreté (*figure 3*). Les femmes ont plus fréquemment que les hommes un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (11,3 % contre 10,1 %). Les taux sont relativement stables entre 18 et 59 ans, à un niveau toujours plus faible pour les hommes quelle que soit la tranche d'âge, excepté chez les 50-59 ans. La différence s'explique principalement par un taux de pauvreté plus important pour les mères isolées (26,1 %). Le taux de pauvreté le plus bas est atteint entre 60 et 74 ans indépendamment du sexe. Il remonte en revanche au-delà de 75 ans, particulièrement pour les femmes dont le taux de pauvreté atteint 12,2 %. La perte du conjoint plus fréquente chez les femmes dont l'espérance de vie est plus élevée, entraîne souvent une dégradation de la situation financière. La femme voit alors ses droits à la retraite se réduire, notamment pour les anciennes générations où l'activité féminine était moins répandue. ■

### Pour en savoir plus

- « Femmes et Hommes - Regards sur la parité », *Insee Références*, 2004,
- « Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité », *rapport à la ministre chargée de la parité*, la Documentation française, 2005.
- Meurs D., Ponthieu S., « Une mesure de la discrimination dans l'écart de salaire entre hommes et femmes », *Économie et Statistiques* n° 337-338, 2000.

## 1. Déciles de revenu annuel individuel des salariés ou chômeurs selon le sexe en 2004

Fractile du revenu	Revenu individuel annuel (en euros)		Rapport F/H
	Femmes	Hommes	
D1	2 640	6 326	0,42
D2	7 155	11 904	0,60
D3	10 131	14 280	0,71
D4	12 502	16 095	0,78
Médiane	14 397	18 074	0,80
D6	16 448	20 512	0,80
D7	18 926	23 490	0,81
D8	22 331	27 971	0,80
D9	27 552	36 316	0,76
95° centile	32 919	47 240	0,70
D9/D1	10,4	5,7	
Médiane/D1	5,5	2,9	
D9/médiane	1,9	2,0	

Champ : personnes appartenant aux ménages dont la personne de référence a moins de 60 ans, hors retraités et étudiants, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Lecture : les 10 % de femmes salariées ou chômeuses les moins bien rémunérées perçoivent un revenu individuel de moins de 2 640 euros par an.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 2. Pauvreté au seuil à 60 % et niveau de vie des individus selon le type de ménage en 2004

Types de ménage	Nombre total d'individus (en milliers)	Nombre d'individus pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté	Niveau de vie moyen
			(en %)	(en euros)
Hommes vivant seuls inactifs	253	98	38,9	11 920
Hommes vivant seuls actifs	1 987	278	14,0	17 620
Femmes vivant seules inactives	257	106	41,3	11 690
Femmes vivant seules actives	1 541	211	13,7	17 280
Ménages de plusieurs personnes sans lien de parenté	1 842	382	20,7	15 460
Pères d'une famille monoparentale actifs/inactifs*	530	89	16,8	15 690
Mères d'une famille monoparentale inactives	664	340	51,2	10 460
Mères d'une famille monoparentale actives	2 865	580	20,2	14 120
Couples d'inactifs avec ou sans enfant	1 083	334	30,8	14 460
Couples d'un inactif et d'une active avec ou sans enfant	1 509	262	17,4	16 990
Couples d'un actif et d'une inactive sans enfant	1 184	137	11,5	23 110
Couples d'un actif et d'une inactive avec un enfant	1 329	243	18,3	18 370
Couples d'un actif et d'une inactive avec deux enfants	2 511	431	17,2	16 110
Couples d'un actif et d'une inactive avec trois enfants ou plus	2 649	711	26,8	14 000
Couples d'actifs sans enfant	4 655	190	4,1	23 710
Couples d'actifs avec un enfant	6 271	295	4,7	20 630
Couples d'actifs avec deux enfants	9 668	533	5,5	19 310
Couples d'actifs avec trois enfants ou plus	4 872	502	10,3	17 250
<b>Ensemble</b>	<b>45 678</b>	<b>5 722</b>	<b>12,5</b>	<b>18 240</b>

\* Les effectifs trop faibles de pères actifs ou inactifs ne permettent pas la distinction.

Champ : personnes appartenant aux ménages dont la personne de référence a moins de 60 ans, hors retraités et étudiants, et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 3. Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté à 60 % selon l'âge et le sexe en 2004

Âge au 31 décembre 2004	Femmes		Hommes	
	Nombre de pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
18 à 29 ans	653	14,1	587	12,6
30 à 49 ans	1 010	11,7	854	10,2
50 à 59 ans	389	10,0	405	10,7
60 à 74 ans	316	7,8	207	6,0
75 ans ou plus	307	12,2	138	9,1
<b>Ensemble *</b>	<b>2 676</b>	<b>11,3</b>	<b>2 191</b>	<b>10,1</b>

\* Outre ces 4,867 millions de personnes pauvres de 18 ans ou plus, la France métropolitaine comptait 2,001 millions d'enfants pauvres, soit au total 6,9 millions de personnes pauvres en 2004.

Champ : personnes appartenant aux ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : enquête Revenus fiscaux 2004, Insee-DGI.

## 18 Revenu des personnes sans domicile

Les données sur les revenus des sans-domicile sont issues de l'enquête auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de repas chauds dite *Sans-domicile 2001*. Cette enquête a été réalisée du 15 janvier au 15 février 2001 auprès des usagers francophones de 18 ans ou plus des agglomérations de plus de 20 000 habitants. Aussi, les étrangers non francophones, les sans-abri n'utilisant aucun des services retenus ou les sans-domicile des agglomérations de moins de 20 000 habitants n'ont pas été enquêtés.

En 2001, le niveau de vie médian au cours du mois précédent l'enquête des personnes interrogées est de 390 euros (*figure 1*). Les principales sources de revenu sont : les revenus du travail (29 %), le revenu minimum d'insertion (RMI, 22 %), des allocations de chômage (9 %), de l'argent versé par une association (6 %), l'allocation adulte handicapé (AAH, 6 %) ou l'allocation parent isolé (API, 5 %). Pour prendre en compte l'hétérogénéité de la population des sans-domicile, cinq catégories de conditions de « logement », au sein desquelles les populations sont relativement homogènes, sont distinguées : les sans-abri et les personnes hébergées dans les centres

qu'elles doivent quitter le matin sont majoritairement des hommes seuls, les chambres d'hôtel sont plutôt occupées par des jeunes (moins de 30 ans) et les logements temporaires par des femmes ou des familles (*figure 2*). Ainsi, les niveaux de vie médians mensuels vont de 310 euros pour les sans-abri à 460 euros pour les personnes hébergées dans un logement temporaire. Les trois ressources principales de revenus sont le travail, le RMI et les allocations chômage sauf pour les personnes hébergées en chambre d'hôtel pour lesquelles les dons d'associations constituent la troisième ressource principale après le travail et le RMI.

La plupart des personnes sans domicile étaient le mois précédent l'enquête en dessous du seuil de pauvreté. Les taux de pauvreté varient de 86 % pour les personnes en logement temporaire à 98 % pour les sans-abri.

Enfin, quatre personnes sans domicile sur dix ont des dettes à rembourser. Le montant moyen de ces dettes est de 2 270 euros et il atteint 3 980 chez les sans-abri. Ces montants n'ont pas été pris en compte dans le calcul des niveaux de vie. ■

### Définitions

**Sans-domicile** : une personne est dite sans-domicile un jour donné si la nuit précédente, elle a été dans l'une ou l'autre des deux situations suivantes : soit elle a eu recours à un service d'hébergement (*voir ci-dessous*), soit elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune).

**Logement** : les cinq catégories de conditions de logement sont : les personnes occupant un lieu non prévu pour l'habitation dites personnes sans-abri (rue, abri de fortune, etc.), les personnes hébergées dans un centre avec départ obligatoire le matin, les personnes hébergées dans un centre sans départ obligatoire le matin, les personnes hébergées dans une chambre d'hôtel et les personnes hébergées dans un logement temporaire.

**Services d'hébergement** : ce sont les centres d'hébergement et de réinsertion sociale assurant un hébergement, les centres maternels, les hôtels sociaux, les centres associatifs ou communaux, les places réservées à l'urgence dans des structures telles que les foyers de jeunes travailleurs ou les foyers de travailleurs migrants, les résidences sociales, les chambres d'hôtel louées par des associations ou des organismes publics et les communautés de travail.

### Pour en savoir plus

- Brousse C., de la Rochère B., Massé E., « Hébergement et distribution de repas chauds - Le cas des sans-domicile », *Insee Première* n° 823, janvier 2002.

# Revenu des personnes sans domicile 18

## 1. Données sur le revenu des sans-domicile selon leur type de « logement »

	Rue, abri de fortune	Centre et départ le matin	Centre sans départ	Chambre d'hôtel	Logement temporaire	Ensemble	Population générale <sup>1</sup>
Part des sans-domicile qui perçoivent le RMI (en %)	31	23	23	20	22	<b>23</b>	2
Niveau de vie mensuel médian (en euros)	310	340	390	340	460	<b>390</b>	1 230
<b>Principales sources de revenu (en %)</b>							
Travail	22	25	26	29	35	<b>29</b>	nd
RMI	32	22	24	21	18	<b>22</b>	nd
AAH	5	6	7	9	5	<b>6</b>	nd
API	0	0	5	3	8	<b>5</b>	nd
Allocation chômage	8	12	10	5	8	<b>9</b>	nd
Don d'associations	5	3	9	16	5	<b>6</b>	nd
Taux de pauvreté à 50 % <sup>2</sup>	98	87	81	86	76	<b>82</b>	6
à 60 % <sup>2</sup>	98	90	86	91	86	<b>88</b>	12
Taux de personnes endettées (en %)	48	38	40	40	47	<b>43</b>	nd
Montant moyen des dettes (en euros) <sup>3</sup>	3 980	2 380	1 940	2 300	2 170	<b>2 270</b>	nd

1. Personnes en logement ordinaire de 18 ans ou plus.

2. Taux de pauvreté calculé à partir de l'enquête *Revenus fiscaux 2001*.

3. Afin de rendre cette moyenne plus robuste, les montants les plus faibles (5 %) et les plus élevés (5 %) ont été éliminés.

Champ : personnes francophones de 18 ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine pour les données sur les sans-domicile, personne de 18 ans ou plus pour la population générale.

Sources : Insee, enquête *Sans-Domicile 2001*, enquête *Revenus Fiscaux 2002* ; État civil ; CNAF.

## 2. Caractéristiques sociales des sans-domicile selon le type de « logement »

en %

	Rue, abri de fortune	Centre et départ le matin	Centre sans départ	Chambre d'hôtel	Logement temporaire	Ensemble	Population générale <sup>1</sup>
Vit en couple	2	6	5	18	27	<b>14</b>	59
Vit seul(e)	88	88	80	68	42	<b>67</b>	19
Vit avec enfant(s)	0	4	15	21	46	<b>24</b>	38
Femme	7	10	32	38	58	<b>37</b>	53
Étranger	26	41	25	27	28	<b>29</b>	8
18-24 ans	13	17	20	41	23	<b>21</b>	13
25-29 ans	9	15	13	9	19	<b>15</b>	10
30-39 ans	25	29	26	22	28	<b>27</b>	11
40-49 ans	32	20	22	20	20	<b>22</b>	20
50-59 ans	17	13	15	8	8	<b>12</b>	17
60 ans ou plus	5	7	5	0	2	<b>4</b>	29
Travaille <sup>2</sup>	18	15	34	19	33	<b>29</b>	81
Chômeur(se) <sup>2</sup>	47	49	37	46	39	<b>41</b>	8
Inactif(ve) <sup>2 et 3</sup>	29	17	22	28	22	<b>22</b>	11
Pas le droit de travailler <sup>2</sup>	5	19	7	7	6	<b>8</b>	ε

1. Personnes en logement ordinaire de 18 ans ou plus.

2. Les taux ont été calculés sur la population des 18-59 ans.

3. Cette catégorie comprend : étudiant, retraité, préretraité, retiré des affaires, personne au foyer ou en congé parental, invalide, autres inactifs (y compris congés maladie de plus de trois mois).

Champ : personnes francophones de 18 ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine pour les données sur les sans-domicile, personne de 18 ans ou plus pour la population générale.

Sources : Insee, enquête *Sans-Domicile 2001*, enquête *Revenus Fiscaux 2002* ; État civil ; CNAF.